

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5.00
UNION POSTALE	\$8.00
Edition Hebdomadaire	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur : HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :

43 RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TELEPHONES :

ADMINISTRATION : Main 7461

REDACTION : - Main 7460

FAIS CE QUE DOIS !

TOUT POUR L'EMPIRE RIEN POUR LE CANADA

Du jet d'eau de vaisselle qui a coulé sans interruption depuis un mois dans l'évier parlementaire, il reste ceci : les deux partis sont d'accord pour mettre à exécution le programme patriotique du Solliciteur-Général : *Creverons le Canada pour sauver l'Empire*... qui n'est pas en danger. Ils ne diffèrent que sur la manière d'arriver à leur fin commune.

La seule lueur d'espoir, c'est que, dans ce dévergondage de millions et de faux patriotisme, le premier ministre et le ministre des Finances semblent vouloir garder quelque retenue. Ce ne sera ni l'opposition ni le gros des forces ministérielles qui les y aideront.

La "trêve des partis" est rompue ; ministériels et oppositionnistes s'engouffrent comme au bon vieux temps ; rouges et bleus préparent leur fourmillement électoral. Mais le parti libéral réduit son point d'attaque à une ridicule surenchère de loyalisme, aussi peu sincère que mal fondée.

Dans sa proposition, le leader de la gauche s'est empressé d'affirmer que son parti est prêt à voter tous les millions que le ministère réclame ; il se borne à blâmer l'accroissement des droits de douane, et particulièrement ceux qui frappent les importations anglaises "au moment où la mère-patrie soutient un effort militaire (a war strain) sans exemple dans l'histoire."

Afin de ne laisser aucun doute sur le loyalisme de l'opposition, le principal lieutenant de sir Wilfrid Laurier, M. Graham, a offert de retirer la motion de blâme, si le ministère consentait à renoncer à la surtaxe sur les importations du Royaume-Uni.

Ce souci extraordinaire des intérêts de la mère-patrie paraît plus grotesque encore à la lumière des déclarations toutes fraîches des hommes d'Etat britanniques. Il y a un mois à peine, le Chancelier de l'Echiquier déclarait que la Grande-Bretagne n'aurait aucune peine à supporter le poids de la guerre, pendant deux ans encore, avec le seul revenu de ses placements à l'étranger ; et qu'elle trouverait moyen, sans franchir cette limite, de prêter quelques centaines de millions à ses colonies, avec un bon intérêt, et aux étrangers, sans intérêt. *Blood is thicker than water, don't you know?*

Et c'est en face d'une telle situation que le parti libéral canadien reproche au ministère de ne pas faire davantage pour favoriser la plus riche des nations du globe, la moins exposée, de toutes façons, aux dangers de la guerre ! Il n'a rien à dire, rien à suggérer, pour améliorer la situation du Canada.

Même sans rompre la trêve, l'opposition avait le devoir d'éclairer le ministère sur les mesures à prendre dans l'intérêt du pays. La trêve rompue, elle n'avait plus aucun prétexte pour se dérober à ce devoir et s'abstenir de blâmer les erreurs du gouvernement.

Quelques rares députés, MM. Boulay, Bellemare, Hughes, Lafontaine, se sont risqués à faire entendre de discrètes protestations. Et encore, l'un d'eux, l'inimitable D.-A., s'est empressé de faire de plates excuses. Mais pour les chefs, MM. Laurier, Graham, McLean, c'est "tout pour l'Empire, rien pour le Canada."

Aucun d'eux n'a eu le patriotisme de suggérer qu'une partie des millions consacrés à la guerre soit employée à activer la production agricole et économique du pays, à combattre le chômage et la misère, ou même à adopter quelques mesures pour la protection du territoire canadien au cas où l'Angleterre sur le commerce des neutres entraînerait l'intervention des Etats-Unis dans le conflit.

Aucun des chefs de l'opposition n'a songé davantage à demander aux ministres pourquoi ils avaient repoussé les propositions de M. Donald, délégué d'un groupe important de négociants anglais. On n'a pas oublié cette démarche, que la *Gazette* et le *Devoir* ont signalée et dont le succès aurait assuré de l'emploi à des milliers d'ouvriers canadiens. (1)

Ils ont vaguement critiqué l'inégalité des impôts demandés par le ministère ; ils ont platoniquement protesté contre la faible proportion de la taxe dont les banques et certaines compagnies d'assurance sont frappées ; mais ils n'ont pas même accepté l'avis de *The Investor's Review*, de taxer toutes les grandes corporations commerciales, comme la Compagnie de la Baie d'Hudson. La seule taxe qu'ils ont blâmée sérieusement, c'est l'impôt douanier ; et encore, à la dernière minute, ils ont offert de le voter d'emblée pourvu que les seules importations anglaises en fussent exemptées.

Quant aux dépenses, ils approuvent tout, ils se déclarent prêts à tout voter, les yeux fermés, pour l'Angleterre. Ils ne trouvent à redire qu'aux dépenses faites au Canada, dans l'intérêt des Canadiens. Du reste, ils se sont bien gardés de proposer que les politiciens donnent l'exemple du sacrifice et de l'économie en diminuant les traitements des ministres, des sénateurs, des députés, des juges, des hauts fonctionnaires de l'Etat.

Ainsi, en dépit de la rupture de la trêve et après un mois de disputes aussi agitées que stériles, il reste acquis que les deux partis ont voté la participation sans réserve du Canada à la guerre, toutes les dépenses qui s'y rattachent, tous les emprunts et les impôts qui en sont la conséquence, sauf la surtaxe sur les marchandises anglaises, et qu'ils sont tombés d'accord pour ne rien faire pour le Canada.

Ce simple résumé de la situation suffit à démontrer à quel degré d'abjection coloniale le parlement tout entier est tombé. Il prouve également que le Canada n'a rien à attendre de l'un ou de l'autre des partis pour le salut de la nation et le rétablissement de son équilibre économique.

Nous pourrions en rester là. Ils n'est peut-être pas inutile toutefois de souligner quelques-unes des déclarations faites par les chefs des deux partis et propres à éclairer la situation désastreuse où la légèreté, l'irréflexion et le défaut de patriotisme raisonné ont plongé le pays. Ce sont autant de pièces nécessaires au procès du colonialisme, que les vrais Canadiens seront forcés de faire avant longtemps, sous peine d'abdiquer tout espoir et toute ambition de devenir un peuple civilisé et raisonnable.

Henri BOURASSA.

(1) *Devoir* des 19, 20 et 21 octobre.

DEMAIN : Un nouvel article sur le débat budgétaire.

L'APPEL DE M. FITZPATRICK

Pendant que le Sénat discute la question bilingue — c'est un débat sur lequel nous aurons à revenir — et que les Loges orangistes demandent la suppression de l'enseignement du français, le président de la Cour suprême, M. Fitzpatrick, vient d'adresser à ses compatriotes de Québec un éloquent plaidoyer en faveur du bilinguisme.

D'après le résumé de son discours publié par *The Associated Press*, M. Fitzpatrick ne s'est pas contenté de montrer l'utilité du français, il en a rappelé le caractère officiel — ce que pas mal de gens paraissent en train d'oublier, et il a fait appel à la paix et à la concorde entre Ir-

landais et Canadiens-français — appel que nous souhaitons être entendu de tous.

M. Fitzpatrick a plus qu'un autre raison de prêcher la connaissance et la pratique des deux langues : elle a fortement contribué au succès de sa carrière ; il a autant d'autorité que personne pour rappeler le caractère bilingue de notre pays et il sait mieux que la plupart des hommes publics de ce pays la place que tient, dans le monde civilisé, la langue française. Membre du tribunal international de La Haye, grand voyageur, très cultivé, il a pu constater que notre langue reste le moyen de communication des esprits supérieurs de toutes les nations.

Nous espérons que ses paroles auront de l'écho et porteront fruit.

O. H.

CHRONIQUE ETRANGERE

GUERRE ET DIPLOMATIE

Une dépêche de l'ambassadeur d'Allemagne à Washington annonce que le "Dresden" a sauté au large de la côte du Chili. L'équipage avait abandonné le navire après avoir mis le feu à une mine. Une autre dépêche de Copenhague rapporte que le "Karisruhe" a aussi coulé à la suite d'une explosion à bord.

Dans la Pologne septentrionale, la campagne est active sur les deux rives de l'Orze. On s'attend à ce que le dégel force les Allemands à lever le siège d'Ossowetz, qui leur a déjà coûté une quinzaine de mille hommes. L'assaut des dernières défenses de Przemyśl est imminent. Les Russes sont aussi en train de libérer la Galicie orientale des Autrichiens en les faisant prisonniers par divisions entières.

Les Français annoncent de nouveaux succès en Champagne, particulièrement au nord de Perthes, où d'importantes tranchées ont été enlevées. La colline 196, occupée avant-hier dans la même région, est jugée d'une haute importance stratégique en ce qu'elle domine une vaste étendue de territoire.

La campagne du printemps

Les indices d'une offensive générale des Alliés sur le front occidental deviennent de jour en jour plus nombreux et plus frappants. Ces jours derniers, les dépêches annonçaient que tout est prêt pour des opérations décisives à l'époque où le soleil aura durci les routes et séché la boue des champs, les armées française et anglaise ayant suffisamment de munitions pour entreprendre et soutenir un effort prolongé.

Il n'y a pas eu à proprement parler de campagne d'hiver. Après la victoire française de la Marne, le retrait des Allemands sur l'Alsace et l'extension du front de bataille jusqu'à la mer, se plaçant des opérations locales dont le caractère suffit à montrer que le général Joffre, tout en cherchant à affaiblir l'ennemi, n'a pas eu en vue l'exécution d'un plan d'ensemble. Les communiqués officiels ne signalent depuis longtemps que des faits d'armes isolés, des duels d'artillerie, des combats de tranchées. Cette guerre de sape et de mines n'a d'autre but que de faire gagner du temps. C'est la guerre d'usure qui devait permettre aux Alliés de se réorganiser, de se renforcer, d'accumuler des munitions, de préparer en un mot la campagne qui va s'ouvrir.

Quelques affaires importantes se sont produites. Il est vrai que les Allemands ont fait de nouveaux progrès, mais ils furent le plus souvent provoqués par des tentatives d'offensive allemandes, et sauf près de Soissons, où l'ennemi a remporté un avantage resté sans profit comme sans lendemain, les Allemands ont toujours été repoussés.

Les Alliés, au contraire, ont fait des progrès insignifiants en somme, mais qui ne peuvent être répétés que sur des cartes à très grande échelle, mais qui ont leur importance comme préparation à l'action générale. Même dans le cas où les Allemands n'auraient pas attaqué, on comprend que le général Joffre ne pouvait laisser une armée d'une couple de millions d'hommes l'Allemagne au pied dans les tranchées. Il fallait tenir cette armée en haleine, l'aguerir, lui fournir des occasions d'agir, afin de la soustraire à l'influence déprimante de l'inaction. Les Allemands s'en sont chargés, entreprenant des opérations très importantes : les poussées en force vers Dunkerque, Calais, Ypres et Verdun, qui ont toutes abouti à des échecs complets et à des pertes sérieuses.

Le programme de l'hiver

Les Alliés avaient un besoin absolu de l'acalmie relative que leur a procurée l'hiver. Contrairement aux Allemands qui, en raison de leur longue préparation, ne demandaient qu'à brusquer l'offensive, ils avaient tout intérêt à gagner du temps. Il est maintenant visible, même pour l'observateur éloigné, que l'armée française n'était pas préparée à la guerre ; elle n'était ni assez nombreuse ni suffisamment pourvue de matériel. L'armée belge était épuisée au bout de quelques semaines d'une lutte héroïque contre des forces écrasantes. Quant à l'armée anglaise, elle n'existait pas ainsi dire pas. Entreprendre une offensive générale dans ces conditions eût été folie. Aussi les généraux alliés ont-ils suivi la ligne de conduite prudente que commandait la situation. Le général Joffre a parfaitement défini cette tactique quand, à la fin de décembre, répondant à un ami qui lui demandait des nouvelles des opérations, il dit : *Je les grignote*.

Pendant qu'un front impénétrable contenait l'ennemi, la France et l'Angleterre mettaient au pied, en pleine guerre, une organisation comparable à celle que l'Allemagne avait poursuivie avec ténacité, et méthode depuis vingt-cinq ans. On peut dire sans trop d'exagération que les alliés ont appris de leurs ennemis et sur le champ de bataille l'art de la guerre qu'ils pratiquent maintenant avec une incontestable supériorité. Car si l'Allemagne possède le génie de l'organisation, le Français, et l'Anglais montrent qu'ils ont à un degré merveilleux la faculté d'immobilisation et d'adaptation. Ils ont donc entrepris de mobiliser leurs hommes, de les instruire, de les armer et de les équiper. Pour cela, il fallait fabriquer de nouveaux canons par centaines, des munitions pour toutes les armes ; combler les vides faits dans les rangs et préparer de nou-

velles formations ; refaire une armée belge et créer de toutes pièces une armée anglaise d'un million et demi ou deux millions d'hommes, avec son équipement, son armement, ses munitions et ses convois de toutes sortes. L'activité féconde de l'hiver a réalisé cette œuvre gigantesque, et les forces reconstituées pour le grand choc vont bientôt s'élancer à l'assaut des positions allemandes pour assurer par la victoire la délivrance de la Belgique et de la France.

Uldéric TREMBLAY.

LE CANADA PENDANT LA GUERRE

La Chambre des Communes a accepté et modifié hier, certaines clauses du bill relatif aux nouvelles taxes de guerre ainsi qu'aux changements faits dans les tarifs ordinaires et préférentiels. Par ailleurs, les numéros indiquent que les libéraux ne tiennent pas du tout à une dissolution des Chambres, de ce temps-ci. Enfin, le ministère de la Milice se prépare à envoyer une cinquantaine de mille Canadiens au front, en entraînant près de 100,000 ici, pour des besoins supplémentaires.

Taxes de guerre

La Chambre, hier, a décrété que certains produits, outre ceux déjà mentionnés, les sucres, certaines viandes, par le ministère des Finances, échaperaient à l'accroissement des tarifs ordinaires et préférentiels. Mentionnons entre autres, les engrais chimiques, qui continueront d'entrer au pays en franchise, comme par le passé. C'est là une excellente modification. Le "Devoir" donne, à la suite de sa lettre d'Ottawa, aujourd'hui, les additions faites à la liste originaire des produits sur lesquels les droits de douanes restent les mêmes qu'au préalable.

Au chapitre des nouvelles taxes spéciales, mentionnons surtout que le droit du timbre frappera aussi les billets promissaires, traites et effets de commerce mis aux banques pour recouvrement ou escompte. Le droit du timbre sur les billets de transport océanique est aussi quelque peu modifié. Celui sur les automobiles brèves de route, de même, au lieu d'être d'un sou par toute valeur de dix sous, il sera d'un sou par vingt-cinq sous.

Les compagnies multinationales d'assurances-freight échappent à l'action de la taxe spéciale.

50,000 hommes

Une dépêche de la "Gazette" rapporte que le ministère de la milice, tout en préparant le troisième corps expéditionnaire, annonce son intention de ne plus envoyer de gros détachements comme le premier corps, d'un seul bloc, mais de les fragmenter en envois de 3,000 ou 4,000 hommes chacun. Cela se continuera jusqu'à ce que 50,000 hommes en tout aient été expédiés en Grande-Bretagne. Et le ministère, pour prévoir ces renforts, a expédié, le cas échéant, se propose de tenir 100,000 hommes sous les armes, au pays, d'ici à la fin de la guerre, et de les entraîner comme s'ils devaient aller au feu. De sorte que cela constituerait un réservoir où puiser, advenant une nécessité urgente d'envoyer des hommes au front, à part les 50,000 prévus et les milliers d'autres destinés à combler les vides faits par la guerre dans les cadres des différents régiments. On peut donc être sûr que les 500,000,000 votés par les Chambres fédérales pour le budget militaire de 1915-1916 seront vite dépensés.

A Ottawa

L'opposition ne parle plus guère d'élections. Elle aurait presque tendu la branche d'olivier au ministère, quand elle aurait vu sa quasi-démolition bien apparente de la faire à bref délai, rapporte-t-on dans certains milieux. Toutefois, il n'est plus question de rétablir la trêve, ou plutôt de la ressusciter. Et les élections elles-mêmes restent possibles, dès l'automne prochain.

Georges PELLETIER.

UNE PAGE D'HISTOIRE

Un certain nombre de journaux anglo-canadiens discutent avec acuité la récente brochure de notre directeur : *THE FOREIGN POLICY OF GREAT BRITAIN*. Nous ne leur demandons que de susciter chez leurs lecteurs la curiosité de lire la pièce elle-même. L'auteur sera heureux d'être jugé, pour une fois, sur ce qu'il a dit et non point sur ce qu'on voudrait qu'il ait dit ou sur ce qu'on lui fait dire.

C'est précisément pour faciliter le travail des Anglo-canadiens qui veulent se renseigner et pour permettre à nos amis français qui veulent faire de la propagande dans les milieux anglais de la faire plus aisément que M. Bourassa a traduit son analyse du Livre Blanc.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, il y a ajouté le texte des articles fameux de M. Brailsford sur l'Empire de l'Est, et de M. Ewart sur les causes de la guerre, ainsi qu'une copieuse analyse des débats du parlement britannique relatifs à la neutralité du Luxembourg, le texte de l'Entente Cordiale et des lettres échangées entre M. Poincaré et le roi Georges à la veille de la guerre.

La brochure est en vente au bureau du *Devoir*, 43, rue Saint-Vincent.

Vingt-cinq sous, plus les frais de port (trois sous l'exemplaire).

'LETTRE D'OTTAWA

LE DEBAT BILINGUE AU SENAT

Ottawa, 17 mars.

Après l'agitation quelque peu houleuse de la séance d'hier, ce fut un repos appréciable de s'aller baigner aujourd'hui dans l'atmosphère paisible et solennelle de la Chambre Haute, toujours imposante avec ses dorures et ses arcaïques romanes, dont les fresques ouvragées rappellent irrésistiblement les palais mauresques de la chaude Espagne : *Jardins de l'Alhambra, délices des rois Maures*.

Que j'aime à promener sous vos vieux symboles... Mais trêve de citations littéraires, mais lorsqu'elles proviennent d'un voyageur canadien comme sir A. B. Routhier, à qui nous renvoyons prudemment ceux de ces honorables messieurs du Sénat, qui croiraient illusoirement trouver une allusion personnelle à leur adresse dans les deux derniers mots du deuxième vers sus-cité, ce qu'à Dieu ne plaise, car

"Le jour n'est pas plus pur que le fond de nos cœurs."

Dans ce décor éminemment pacifique, M. le sénateur Dandurand a continué cet après-midi l'important débat qui a été soulevé l'autre jour par M. L. O. David.

M. Dandurand parle

M. Dandurand s'est excusé de lire son travail, ayant cru devoir l'écrire, dit-il, en raison de l'importance du sujet à traiter et du fait qu'il avait à le faire dans la langue anglaise, qui lui est moins familière que sa langue maternelle. Il déclare préalablement que cette question doit être étudiée avec calme et dans un esprit de mutuelle bonne volonté de la part des deux parties intéressées. Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées. Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées.

Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées. Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées.

Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées. Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées.

Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées. Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées.

Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées. Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées.

Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées. Il rappelle que c'est en vertu de l'Acte de l'Amerique Britannique du Nord qu'un système d'écoles séparées a été introduit dans la Constitution, et il cite le cas de la population anglaise du Québec, qui possède le contrôle absolu de ses maisons d'éducation, sous la direction du Comité protestant du Québec, fait de la part des deux parties intéressées.

M. Beigae dit son avis

M. le sénateur Béique a ensuite donné lecture d'un discours fort documenté au cours duquel il a rappelé les principes essentiels de l'Acte confédératif de 1867 en ce qui concerne l'instruction publique des deux races qui forment la nation canadienne. Par la clause 133, il démontre que nulle province n'a le droit de supprimer, ou de tendre à faire disparaître l'une des

deux langues officielles du pays. Il fait un éloge approprié des deux langues anglaise et française : l'une, dit-il, a apporté en Amérique les bienfaits des admirables institutions britanniques, l'autre a introduit sur ce continent les merveilles de la civilisation française, la plus haute qui ait rayonné sur le monde.

Il proclame l'attachement des Canadiens-français aux institutions britanniques, "dont nous sommes jaloux et fiers, dit-il, et qui ont créé dans l'univers cette force puissante et salutaire qu'est l'opinion publique, convenablement dirigée et organisée." Par le rapport des six inspecteurs nommés un jour par le gouvernement ontarien, il prouve la nullité du règlement 17 au point de vue pédagogique et le but évident d'éliminer graduellement par ce moyen la langue française dans les écoles concernées. Il affirme ensuite que le pays ne peut que bénéficier de l'existence de deux races et de deux langues, en raison de l'émulation qui ne peut manquer de s'élever dans tous les domaines de l'activité nationale. M. Béique cite l'exemple de quelques pays habités par plusieurs races et parlant plus d'une langue, tels que la Belgique, la Suisse, les Indes. Par ailleurs, déclare-t-il, il n'est pas de meilleurs Canadiens que les Canadiens-français ; ils n'ont pas d'autre patrie que le Canada. Et tandis que leur compatriote de langue anglaise conserve le désir de se rendre en Angleterre, en Irlande ou en Ecosse, pour aller "at home" comme il dit le Canadien-français, lui, ne songe pas à d'autres pays que le sien, et ceux à qui leur fortune permet d'aller visiter la France, ne disent pas alors qu'ils s'en vont "at home", ils n'ont pas d'autre patrie que le Canada.

Après avoir cité les paroles équitables et sensées de Lord Elgin et de M. Geo. W. Ross, M. Béique proclame la nécessité de conserver sur ce continent les deux civilisations qui y ont pris pied, et exprime l'espoir que le Sénat du Canada sera unanime à le proclamer, faisant appel, en terminant, à l'esprit de justice et de générosité de la race britannique, dont le sang le plus pur coule aujourd'hui dans les tranchées, mêlé au sang français, proclamant ainsi à la face du monde la force invincible de l'Entente cordiale qui unit depuis nombre d'années les deux plus grandes races de l'univers.

La note dissidente devait être donnée dans ce débat intéressant par M. le sénateur P. E. Poirier, qui a prononcé, d'abord en français, puis en anglais, un discours dont la forme académique n'a pas réussi entièrement à cacher l'étrange argumentation. S'excusant, en effet, de différer d'opinion avec les honorables "préopinants", comme on dit au Palais-Bourbon, M. Poirier, qui habite, dit-il, l'Ontario depuis 22 ans, affirmant sa connaissance parfaite des deux côtés de la question, et se déclare étonné de l'état d'irritation qui existe aujourd'hui entre deux grandes provinces du Dominion. "Comme dans toute dispute, M. le président, dit-il, il y a dans cette affaire des torts mutuels, des torts des deux côtés.

En l'espèce, les plus grands coupables sont les extrémistes des deux côtés, et particulièrement certains journaux, peu nombreux mais ne manquant pas d'influence, et qui attisent malheureusement les préjugés du côté anglais comme du côté français. De ce dernier côté, on semble croire que les Orangistes d'Ontario sont nos ennemis et que ce sont des gens qui ne méritent pas d'estime. Or, dit M. Poirier, la vérité, c'est que la plus grande partie des Orangistes n'ont pas contre nous la moindre hostilité ; c'est à peine, précise-t-il pourtant, s'il y en a une cinquantaine pour cent, qui font de l'agitation contre nous. M. Poirier n'a pas paru s'apercevoir de la contradiction évidente qu'apporait ce chiffre à ses paroles antérieures. Il se livre à une courte digression sur la naissance du mouvement orangiste, à la bataille de la Boyne, il y a deux ou trois cents ans, bataille à laquelle, dit-il, Louis XIV fut pris part avec 10,000 soldats français, au lieu de laisser plutôt les Irlandais régler entre eux cette affaire de famille, qui n'intéressait qu'eux. Mais non, dit-il, Louis XIV a voulu s'en mêler, en dépit du sentiment populaire, et nous en ressentons aujourd'hui le contre-coup par l'innéité qu'éprouvent les descendants des vainqueurs de la Boyne envers tout ce qui est français.

Malheureusement, ajoute-t-il, cette tournure d'esprit est sans cesse provoquée par l'attitude intransigente de certains journaux extrémistes de langue française, qui ne laissent passer aucune attaque sans la relever, envenimant ainsi les choses à un point qui fait craindre une crise sérieuse si l'on ne s'arrête en temps. Et que gagnera-t-on par ce moyen, et que gagnera-t-on en s'adressant aux tribunaux civils du pays, en allant même, comme on en parle, jusqu'au Conseil Privé ? Supposez que nous obtenions gain de cause devant le tribunal suprême de l'Empire, demande M. Poirier, n'en savez-vous que la population de l'Ontario verra d'un oeil mécontent cette coexistence qu'on cherchera à lui im-

poser ? Mais les événements les plus graves se produiront dans la Province ! Pourquoi n'aurait pas plutôt recours à la conciliation ? demande M. Poirier. Et il expose assez longuement la panacée miraculeuse qu'il a trouvée pour remédier à tous les maux actuels. "Je demande aux journaux extrémistes des deux camps, dit-il, de faire trêve pendant douze mois à toute attaque les uns contre les autres ; dans les journaux anglais qu'on cesse de publier des attaques contre l'élément français, et dans les journaux français, que l'on supprime résolument toute reproduction des attaques anglaises, tout article ayant trait à la question des races ou des langues. En un mot, que l'on adopte de part et d'autre le principe de charité mutuelle et de bonne entente dont on n'aurait jamais dû se départir. Je le demande avec instance à ces journaux, et s'ils refusent d'accéder à cette entente, non seulement je m'engage à leur refuser mon abonnement, mais je m'adresserai à leurs souscripteurs et je leur demanderai de retirer leur patronage à ces feuilles." Cette trêve d'un nouveau genre rappelle à M. Poirier des exemples de sacrifices héroïques comme celui de la Russie s'abstenant courageusement de vodka depuis la guerre, pendant que la France a prohibé de son côté le commerce de l'absinthe suisse.

"Pourquoi, demande-t-il avec conviction, ne pourrions-nous montrer aussi de l'abnégation, en mettant en pratique pendant une année, le principe évangélique ? Au bout de ce temps, assure-t-il, je suis bien certain que la question sera un trois-quarts réglée."

Et dire que personne n'y avait encore pensé ! Il est bien vrai que M. Poirier n'a pas spécifié si le règlement 17 sera mis au rancart pendant cette bienheureuse année renouvelée de l'âge d'or, et si les pères de famille ontariens seront exemptés pendant ce temps de payer la double taxe tout comme si l'on n'avait pas réorganisé aujourd'hui l'humanité au moyen de cet instrument si sûr et si simple, le règlement 17. Mais, en attendant, on prouve l'irréductible solidité. Par ailleurs, M. Poirier offre aux Canadiens-français l'exemple de ses frères acadiens, qui ont souffert au Nouveau-Brunswick, et qui ont commencé "comme vous allez finir, c'est-à-dire par la guerre civile", dit-il. Voyant le danger, les Acadiens sont revenus à la conciliation, ils se sont emparés du régime de leurs droits, que l'on n'a plus osé ensuite leur enlever. Pendant quatre années, dit-il, l'autorité religieuse nous défendit d'envoyer nos enfants aux écoles publiques, et les enfants de cette génération grandirent dans l'ignorance, déplore M. Poirier, non sans amertume à l'égard de l'autorité religieuse du temps. Mais aujourd'hui, tout va bien au Nouveau-Brunswick, et c'est la Nouvelle-Ecosse, dit-on, dans la Nouvelle-Ecosse. Qu'on en fasse autant dans l'Ontario, qu'on cesse cette agitation et cette bruyante résistance

(Suite à la septième page.)

LE DEVOIR A LA CHAMBRE

LES MINISTRES SONT PRETS A

ENQUETER SUR LES ACCUSATIONS DE CORRUPTION PORTÉES PAR M. BOURASSA, SI CELUI-CI VEUT FAIRE LEUR BESOGNE.

Ottawa, 18. — M. L.-J. Papineau, député de Beauharnois, déposait la semaine dernière devant la Chambre l'interpellation suivante :

1. Le gouvernement a-t-il eu connaissance de la publication d'une lettre de M. Henri Bourassa, directeur du journal le *Devoir*, et parue dans le dit journal le 31 décembre 1914, et contenant la déclaration suivante :

"You have no faint idea of the amount and nature of graft, corruption and debauchery connected with that contingent, destined to go and fight the battles of 'honour and liberty'. Had we published one twentieth portion of what came to us from the most reliable sources of information, we would have been hanged, and quartered many days ago. Whether this will ever come out in full light is doubtful. The Tory grafters were careful enough to take some of their liberal opponents in partnership, so that nothing would transpire in Parliament."

2. Le gouvernement a-t-il eu devoir prendre des mesures pour s'assurer de l'exactitude de cette déclaration ?

3. S'il n'en a pas eu connaissance avant la présente question, le gouvernement considère-t-il que les déclarations contenues dans cette lettre sont assez formelles pour l'engager à s'en occuper ?

Voici ce qu'a répondu à la séance d'hier le premier ministre :

1.— Non.
2 et 3.— Lorsque des accusations précises ont été apportées à la connaissance du premier ministre, il a donné ordre au département de la Justice de faire sans retard les recherches nécessaires et d'employer dans ce but toutes les ressources dont dispose le gouvernement. De plus, le département de la Justice a reçu ordre de poursuivre avec toutes les rigueurs de la loi, toutes personnes paraissant réellement avoir tenté de frauder le gouvernement. Si la personne mentionnée dans cette question fournit au gouvernement des renseignements d'une nature suffisamment précise, le département s'empresse d'agir en vertu de ces instructions.

\$100,000

DÉBENTURES

L'Imprimerie Populaire

LE DEVOIR

"LE NATIONALISTE"

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. G. N. DUCHARME, Président
M. JOSEPH VERSAILLES, Vice-Président
M. EDUARD GOHIER, Administrateur
M. OSCAR DUPRESNE, Secrétaire
M. L. P. DESLONGCHAMPS, Trésorier
M. J. N. CHEVRIER, Gérant-Général
M. HENRI BOURASSA, directeur du DEVOIR

Ces débentures sont émises en trois séries: \$100.00, \$500.00 et \$1,000.00 chacune. Elles portent la date du 1er novembre 1914 et sont payables le 1er novembre 1924, avec intérêt au taux de 7% par année, payable semi-annuellement, les 1er mai et novembre, à la Banque Provinciale du Canada à Montréal, où elles sont en dépôt.

Elles font partie d'une première émission garantie par gage et par hypothèque sur tous les biens meubles et immeubles de la Cie, tel qu'il appert à un certain acte de fidéjussor (Trust deed) en faveur de la Fidelity Limited, passé devant le notaire Edouard Biron le 30 novembre 1914.

Ces débentures seront vendues au pair, plus l'intérêt accru, par



LES LOTS MIS EN CULTURE

Mme FELS, DE PHILADELPHIE, EN DECRIE LES AVANTAGES ET L'APPLICATION.—LA TAXE UNIQUE.

Mme Marie Fels, veuve du savonnier-millionnaire, Joseph Fels, de Philadelphie, qui doit parler au Reform Club, ce soir, sur la taxe unique préconisée par Henry George, a donné un interview hier soir sur les principes et l'application de la taxe unique.

Ce principe est de taxer la terre seulement en raison de sa valeur d'après la population, pour en obtenir un plus grand rendement. Les maisons, les industries et le commerce ne sont pas taxés pour permettre leur plus grand développement. D'après Mme Fels le sol seulement devrait être taxé, ce qui empêcherait la spéculation et la spéculation qui immobilise longtemps des terrains de production précieux au seul profit des propriétaires qui ne travaillent aucunement à l'augmentation en valeur de ces terrains et au détriment de la communauté qui se trouve elle à faire augmenter cette valeur sans en rien retirer.

La taxe unique, dit la conférencière, réduira le nombre des chômeurs car elle entraîne l'exploitation intensive du sol et empêche que des espaces considérables de terrain demeurent improductifs, au point de vue agricole ou industriel. C'est la communauté qui devrait bénéficier de l'augmentation en valeur qu'elle-même donne au sol dans les centres populeux. Les terres cultivées sont certes moins taxées, parce que les besoins immédiats d'une population dense n'atteignent pas ces terrains.

Mme Fels a touché aussi à la question de la culture des lots vacants de Montréal, que le "Devoir" préconise depuis longtemps. M. Fels a formé à Londres même une société pour la culture de ces lots vacants et il a pu trouver dans cette

ville 7,000 acres de terrain non employés, qui a été utilisée à nourrir de nombreuses familles. A Montréal, dit-elle, on pourrait payer des ouvriers qui feraient la culture des lots vacants durant l'été, la communauté se remboursant par la vente ultérieure des produits. On pourrait cultiver assez de légumes ici pour nourrir une foule de familles sans parler de l'utilité hygiénique des jardins ainsi créés.

LA DEMOCRATIE VA TROP LOIN

"LE RESPECT ENVERS LA MAGISTRATURE N'EST PLUS CELUI D'AUTREFOIS", DIT LE JUGE SAINT-PIERRE, PARLANT DE L'AFFAIRE DE LINA.

Parlant hier de la demande qui a été faite par l'avocat de Di Lena au ministre de la Justice, demande qu'on a motivée en déclarant que les notes du juge Saint-Pierre n'étaient pas en conformité avec celles du sténographe de la Cour d'Appel, ce juge a déclaré hier qu'aucune de ces notes, quelles qu'elles soient, ne pouvait justifier la demande d'un nouveau procès et qu'il était prêt à donner toutes les explications nécessaires que pouvait demander le ministre de la Justice sur ce sujet.

"Au cours de ma longue carrière, je n'ai jamais pensé, a ajouté le juge Saint-Pierre, à agir comme le fait l'avocat de l'accusé. Je crois que, dans notre pays, la démocratie va trop loin et que le respect envers la magistrature n'est plus celui qui existait de mon temps."

CHARRON COUPABLE

Le petit jury a rendu un verdict de culpabilité, hier après-midi, contre Adolphe Charron, inculpé de faux, dont le procès se poursuivait depuis deux jours. La sentence ne pouvait être autre, les preuves établies par les dépositions des derniers témoins, étant irrécusables. Quand les membres du jury revinrent à leur stalle, Charron avait les yeux mouillés de larmes. Il n'est pas futile de relever certains gestes qui marquent cette longue affaire dont on ne trouva qu'un seul coupable, le témoin après deux ans de recherches.

Ainsi, le dévouement aveugle de cette femme Cantin qui pour ne pas dénoncer Adolphe Charron qu'elle savait coupable de lui avoir passé un chèque de \$500 à Ste-Anne de Bellevue, préféra la sentence du juge Choquet qui la condamna à la détention. Le crime du coupable n'en est pas moins évident aujourd'hui et il connaît sa peine à la fin de la session.

LETTRES AU "DEVOIR"

L'AGRICULTURE

LE RETOUR A LA TERRE ET LA CULTURE INTENSIVE.

Monsieur le rédacteur,

Les journaux nous apprennent qu'un comité a entrepris la solution des problèmes agricoles. Très bien. On dit aussi qu'un autre comité doit immédiatement faire une campagne en faveur du "Retour à la terre". Encore mieux. A ce dernier propos, permettez-moi de faire les suggestions suivantes:

Il y a dans toutes les paroisses de la province de Québec un nombre considérable de maisons vides. Ces maisons sont sur des terres vendues par leurs anciens propriétaires à des voisins. Beaucoup de cultivateurs possèdent deux, trois, etc., terres qu'ils ne peuvent pas toujours cultiver intensément ni quelquefois convenablement, faute de main d'œuvre. On voit aussi à la campagne un grand nombre de cuisines d'été complètement séparées des habitations ordinaires. Il y a là des conditions exceptionnelles qui pourraient être immédiatement employées au profit de la classe agricole et des ouvriers sans ouvrage qui habitent nos villes. Pour y arriver, il suffirait de compléter l'organisation déjà établie.

Dans ce but, je suggère que: Premièrement — Des comités ruraux, composés du curé et de délégués de chaque rang d'une paroisse, rapportent au comité central à Montréal ou ailleurs, le nombre de familles ou de travailleurs qu'ils pourraient loger et employer. Ceux qui n'ont pas de maisons disponibles pourraient utiliser leurs cuisines d'été et même certains hangars en attendant la préparation de logements permanents pour les nouveaux ouvriers agricoles.

Deuxièmement — Des comités composés du curé et de l'exécutif de l'œuvre de la Saint-Vincent de Paul de chaque paroisse urbaine pourraient faire des enquêtes sur le nombre et l'aptitude des gens désirant aller demeurer à la campagne, et faire rapport au comité central en ville, lequel comité central pourrait conférer avec les comités ruraux et faire les démarches nécessaires pour arriver à des arrangements définitifs entre les parties intéressées.

L'ORGANISATION A LA CAMPAGNE

Le logement temporaire ou permanent ayant été obtenu, on devra pourvoir à la nourriture immédiate et future des nouveaux ouvriers agricoles.

A chaque famille, il faudra le lait d'une ou deux vaches, d'après le nombre des enfants; Des volailles; L'usage d'un jardin potager; Un ou deux cochons, d'après leur poids, et les besoins de chaque famille.

L'usage d'un lopin de terre pour y cultiver au moins une quantité considérable de patates et autres légumes, ou s'arranger avec le patron pour la livraison d'une quantité déterminée de patates, légumes, et faire la culture en commun.

De l'ouvrage pour le chef de famille, et il n'en manquera pas avec une bonne organisation.

Voilà pour le lait, les oeufs, les légumes, la viande. Voyons à présent pour le pain.

LA CULTURE DU BLE

On se demandait récemment si la culture du blé était possible dans la province de Québec. Grand nombre de cultivateurs peuvent répondre affirmativement.

Au temps du battage l'an dernier, j'ai vu sur plusieurs fermes du blé excellent par la quantité et le rendement. Il est facile d'expliquer le retour de la possibilité d'une culture pendant longtemps considérée comme non-rémunérative. Les méthodes irrationnelles d'économie rurale, trop longtemps pratiquées pendant la période qui suivit celle du déboisement de nos terres, avait épuisé, chétive ce produit si nécessaire à notre subsistance. Or dans le régime végétal comme dans le régime animal, les maladies microbiennes envahissent les sujets affaiblis. Le blé n'échappa pas à la règle, mais, depuis trente ans, notre sol a été en grande partie régénéré par l'industrie agricole, engraisée et à acquis dans une certaine mesure l'énergie nécessaire à la production du blé. Il est probable que cette culture ne rendra pas également sur toutes les fermes ni même sur toutes les parties d'une même ferme, mais on trouvera un peu partout des pièces de terre qui donneront un bon rendement avec une culture rationnelle. Il suffira d'en semer autant que possible ce printemps et de faire grande la part du pauvre, il viendra davantage.

COMMENT ACCROITRE LA PRODUCTION AGRICOLE.

Depuis longtemps l'agriculture souffre de l'insuffisance et de l'absence même de la main-d'œuvre. Un grand nombre de cultivateurs ont dû restreindre le nombre de leurs animaux et en général leurs opérations pour cette cause. Pour accroître la production il faut y employer des ouvriers s'il n'y en a pas, au moins du bon matériel pour en faire. Il faudrait immédiatement verser une partie de notre population urbaine en campagne, même si nous étions dans le cas d'en reprendre une partie à l'autonne, ce qui est peu probable. Il serait alors possible d'augmenter le nombre des vaches (en en achetant), et la production du lait, du beurre et du fromage, de la crème, etc.

Elever des veaux, des pourceaux et surtout des volailles en quantité considérable.

Semer plus de grain, de légumes et surtout plus de patates, car avec

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moler, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Molers Barber College, 62D Boulevard St-Laurent, Montréal.

GERANT

On demande un gérant d'expérience pour boulangerie établie depuis plusieurs années; devra parler français et anglais; à quelconque qui pourrait investir un petit capital préféré. Inutile de faire application si on n'a pas de références. Ecrire à casier 49 le "Devoir".

JARDINIER

On demande un jardinier habitant dans le quartier Mont-Royal (Côte des Neiges), pour cultiver un terrain situé dans son quartier, d'une superficie de 125,000 pieds carrés. S'adresser par lettre à J. N. C., Boîte Postale 750, Montréal.

JARDINIER

Flours et potager. Emploi immédiat. Bonnes références exigées. S'adresser après 3 heures p. m. Chambre 504, 107 rue St-Jacques.

À LOUER

Plusieurs logements, S-Denis près Beaubien, Champagnon près Van Horne, 6 appartements bien finis, électricité, eau chaude. Prix modérés. S'adresser 2222 S-Denis, dimanche après-midi, 850 Champagnon, S-Louis 6377.

À LOUER

Manufacture et entrepôt. Grande manufacture, 3 étages, pouvant être utilisée comme entrepôt, située en arrière de 684, Parc Lafontaine. Pour renseignements, s'adresser 1445, Papineau, Saint-Louis, 4108.

À LOUER

LOGEMENT chauffé à louer, 7 pièces, chambre de bain, lavabos dans les chambres, fixtures électriques installées, le tout remis à neuf, possession immédiate sans charge de loyer d'ici au mois de mai, 69 rue Cherrier.

BUREAUX A LOUER.

71a rue St-Jacques, rez-de-chaussée et sous-sol, 5,000 pieds de planchers, avec plusieurs bureaux et suite de bureaux aux étages supérieurs. S'adresser à Rodolphe Bédard, 55 rue St-François-Xavier.

FLAT A LOUER

Parc Lafontaine, No 202, flat moderne et chaud, huit pièces, gaz, électricité, etc. Site idéal, vis-à-vis le petit lac et le kiosque à musique.

RESIDENCE D'ETE

Saint-Eustache, cottage d'été à louer, au bord de la rivière, meublé, cinq et six pièces, chaudière; prix modéré. Isala Bélair, Jonction Bel-Air, Saint-Eustache.

Propriétés à vendre

ALEXANDRE DUPUIS

Courtier en Immeubles et Assurances possède une belle liste de propriétés résidentielles et commerciales, terrains vacants, terres et propriétés de revenus, à vendre et à échanger. Affaires et informations sollicitées. Main 7513, No 17, Côte d'Armes, près Craig.

A VENDRE

A VENDRE OU A LOUER

Cottage (veranda sur 3 côtés) sur un terrain sis à l'ombre et sur les rives du Lac à BELLEVUE (Boisbriand), à 10 minutes de marche de la gare du chemin de fer et à 15 minutes de l'église. S'adresser à H. J. Kavanagh, C.R., Edifice de la Banque Provinciale, 7 Place d'Armes.

AVANTAGE EXCEPTIONNEL

Un Français, retourné en Europe, offre à sacrifice sa terre, bien bâtie, productive et favorablement située au camp de la guerre. S'adresser à J.-B. Bousquet, avocat, Nominique.

COLLECTION

A vendre la collection complète du "Devoir", s'adresser à 915 rue Dorion.

IMMEUBLE

TALBOT FRERES, courtiers d'immeubles, experts en propriété, échangés de propriétés, facilités de location ou campagne. Nous sommes des experts en propriétés de ville ou campagne, terres à culture, limites à bois, etc. Aussi échange de commerce pour propriétés, terrains et balance de vente. Plusieurs demandes actuellement. Pour informations, s'adresser à Talbot Frères, 902, De Saint-Valier, Tél. Saint-Louis 6296.

PROPRIETE A VENDRE

Notre-Dame de Grâce. Maison de 10 chambres, avec un grand terrain de 60 x 115. Peut servir à élever des poulets ou faire du jardinage. Prix: \$5,500.00. Bonne occasion. Termes faciles. S'adresser Casier 51, "Le Devoir".

TERRAINS A VENDRE

Trois terrains, situés en face des Rapides de Lachine, dans Bronx Park, sur la 4ème Avenue, portant No 1074-1075-1076. Vendra bien marché. S'adresser à 681 ave. Papineau.

DIVERS

PROPRIETE DE CAMPAGNE DEMANDE Je désire acheter un terrain ou une propriété, entre Beaconsfield et Beaupré, avec une vue sur l'eau. Envoyez tous les détails par lettre à A. E. Dawson, 440, rue Magdalen, en ville.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moler, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Molers Barber College, 62D Boulevard St-Laurent, Montréal.

GERANT

On demande un gérant d'expérience pour boulangerie établie depuis plusieurs années; devra parler français et anglais; à quelconque qui pourrait investir un petit capital préféré. Inutile de faire application si on n'a pas de références. Ecrire à casier 49 le "Devoir".

JARDINIER

On demande un jardinier habitant dans le quartier Mont-Royal (Côte des Neiges), pour cultiver un terrain situé dans son quartier, d'une superficie de 125,000 pieds carrés. S'adresser par lettre à J. N. C., Boîte Postale 750, Montréal.

JARDINIER

Flours et potager. Emploi immédiat. Bonnes références exigées. S'adresser après 3 heures p. m. Chambre 504, 107 rue St-Jacques.

À LOUER

À LOUER.

Plusieurs logements, S-Denis près Beaubien, Champagnon près Van Horne, 6 appartements bien finis, électricité, eau chaude. Prix modérés. S'adresser 2222 S-Denis, dimanche après-midi, 850 Champagnon, S-Louis 6377.

À LOUER

Manufacture et entrepôt. Grande manufacture, 3 étages, pouvant être utilisée comme entrepôt, située en arrière de 684, Parc Lafontaine. Pour renseignements, s'adresser 1445, Papineau, Saint-Louis, 4108.

À LOUER

LOGEMENT chauffé à louer, 7 pièces, chambre de bain, lavabos dans les chambres, fixtures électriques installées, le tout remis à neuf, possession immédiate sans charge de loyer d'ici au mois de mai, 69 rue Cherrier.

BUREAUX A LOUER.

71a rue St-Jacques, rez-de-chaussée et sous-sol, 5,000 pieds de planchers, avec plusieurs bureaux et suite de bureaux aux étages supérieurs. S'adresser à Rodolphe Bédard, 55 rue St-François-Xavier.

FLAT A LOUER

Parc Lafontaine, No 202, flat moderne et chaud, huit pièces, gaz, électricité, etc. Site idéal, vis-à-vis le petit lac et le kiosque à musique.

RESIDENCE D'ETE

Saint-Eustache, cottage d'été à louer, au bord de la rivière, meublé, cinq et six pièces, chaudière; prix modéré. Isala Bélair, Jonction Bel-Air, Saint-Eustache.

Propriétés à vendre

ALEXANDRE DUPUIS

Courtier en Immeubles et Assurances possède une belle liste de propriétés résidentielles et commerciales, terrains vacants, terres et propriétés de revenus, à vendre et à échanger. Affaires et informations sollicitées. Main 7513, No 17, Côte d'Armes, près Craig.

A VENDRE

A VENDRE OU A LOUER

Cottage (veranda sur 3 côtés) sur un terrain sis à l'ombre et sur les rives du Lac à BELLEVUE (Boisbriand), à 10 minutes de marche de la gare du chemin de fer et à 15 minutes de l'église. S'adresser à H. J. Kavanagh, C.R., Edifice de la Banque Provinciale, 7 Place d'Armes.

AVANTAGE EXCEPTIONNEL

Un Français, retourné en Europe, offre à sacrifice sa terre, bien bâtie, productive et favorablement située au camp de la guerre. S'adresser à J.-B. Bousquet, avocat, Nominique.

COLLECTION

A vendre la collection complète du "Devoir", s'adresser à 915 rue Dorion.

IMMEUBLE

TALBOT FRERES, courtiers d'immeubles, experts en propriété, échangés de propriétés, facilités de location ou campagne. Nous sommes des experts en propriétés de ville ou campagne, terres à culture, limites à bois, etc. Aussi échange de commerce pour propriétés, terrains et balance de vente. Plusieurs demandes actuellement. Pour informations, s'adresser à Talbot Frères, 902, De Saint-Valier, Tél. Saint-Louis 6296.

PROPRIETE A VENDRE

Notre-Dame de Grâce. Maison de 10 chambres, avec un grand terrain de 60 x 115. Peut servir à élever des poulets ou faire du jardinage. Prix: \$5,500.00. Bonne occasion. Termes faciles. S'adresser Casier 51, "Le Devoir".

TERRAINS A VENDRE

Trois terrains, situés en face des Rapides de Lachine, dans Bronx Park, sur la 4ème Avenue, portant No 1074-1075-1076. Vendra bien marché. S'adresser à 681 ave. Papineau.

DIVERS

PROPRIETE DE CAMPAGNE DEMANDE Je désire acheter un terrain ou une propriété, entre Beaconsfield et Beaupré, avec une vue sur l'eau. Envoyez tous les détails par lettre à A. E. Dawson, 440, rue Magdalen, en ville.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J. C.R., avocat, 72 Est rue Notre-Dame. Tél. Bell. Main 2679.

Boite Postale 356. — Adresse télégraphique, "Nahab, Montréal". Tél. Main 1250-1251. Codes: Liebers, West. Un.

C. H. CAHAN, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR Edifice Transportation — Rue Saint-Jacques. LAMOTHE, GADBOIS & NANTÉL, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Téléphone Main 3616. C. Lamothe LL. D., C.R., Emilien Gadbois, LL.L., J. Marchal Nantel, B.C.L.

PATTERSON & LAVERY

AVOCATS-PROCUREURS SUITE 111, 180 ST-JACQUES. Tél. Bell. Main 3960. Cable: W.L. W. Patterson, C.R., Edifice Lavery, B.C.L. Lavery a son bureau du soir: 1 Saint-Thomas, Longueuil.

CAMILLE TESSIER

AVOCAT (Autrefois de Lamothe & Tessier)

97 St-Jacques, Ch. 34. MONTREAL. MAIN 8728. ROCKLAND 931.

Résidence: Est 5973.

ANATOLE VANIER, B.A. LL.B.

AVOCAT 97 rue Saint-Jacques. Résidence: 180 Jeanne-Mance. Tél. Est 5973.

GUY VANIER, B.A. LL. L.

AVOCAT 97, rue Saint-Jacques. — Chambre 76. Tél. Main 3532.

NOTAIRES

BELANGER & BELANGER, (Léandre et Adrien), 30 Saint-Jacques. Main 1859. Rs., 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances. TEL. ST-LOUIS 504.

A.-H. Barrette

NOTAIRE

70 rue Rachel Est, Montréal

AMEDEE BLANCHARD

NOTAIRE ET COMMISSAIRE, C.S.

EDIFICE CANADA LIFE, 189 St-Jacques, Ch. 46. Phone M. 4067 MONTREAL.

Résidence: 15 B. Boyer.

DOCTEURS

Diplômé en hygiène Pub.

Dr. J.-N. CHAUSSE

SPECIALITE: Voles urinaires, maladies de la peau. Bureau: 123 2 p.m. 6 à 8 p.m. Tél. Saint-Louis 3275, 708 Parc Lafontaine, coin Marquette.

Docteur A. DESJARDINS

Ancien Médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris. Maladie des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE, 500 Saint-Denis (coin du carré Saint-Louis).

Dr E.-F. EMERY

Ancien élève Université de Paris

Médecine générale, Maladies des voies respiratoires.

2487 AVENUE DU PARC TEL. ST-LOUIS 4014

RECOURREMENTS

Médecins, confiez vos comptes à percevoir à un bureau qui vous les collectera sans nuire à votre clientèle; perception rapide, satisfaction garantie. Références nombreuses. Laforest et Brault, 72 Notre-Dame Est. Main 5517.

ON DEMANDE à acheter une édition, d'occasion, des oeuvres de Pottier. Donner le prix. Ecrire casier 48 "Le Devoir".

SALLE A DINER

STAR BOARDING HOUSE

CHAMBRE ET PENSION, \$5.00 par semaine. Repas tous les jours à 20c. Attention spéciale aux voyageurs. N. PIESSEAU, Prop., 8-10, RUE S. ANTOINE.

SOUSSIONS DEMANDEES

Des soumissions cachetées seront reçues au presbytère de Notre-Dame de Grâce jusqu'au 20 du mois de mars 1915, à 6 heures P. M., pour la restauration à l'église et sacristie.

BELGIQUE

MENSONGES ALLEMANDS

LE GOUVERNEMENT BELGE AFFIRME SUR L'HONNEUR QUE JAMAIS LA BELGIQUE N'A COMPROMISSA NEUTRALITE PAR UNE ENTENTE AVANT LA GUERRE.

Londres, 18. — Le gouvernement belge s'est insurgé, hier, contre les allégations des Allemands, qui soutiennent que des documents trouvés dans les archives de Bruxelles prouvent que la Belgique avait compromis sa neutralité avant le commencement de la guerre. Après avoir rappelé les conversations engagées entre les officiers anglais et belges en 1906 et en 1912, conversations relatives, comme l'a affirmé précédemment sir Edward Grey, uniquement à la situation que créerait la violation de fait de la Belgique, le projet ajoute : « Le gouvernement belge déclare sur son honneur que jamais une entente n'a été conclue et que jamais propositions n'ont été formulées de part et d'autre relativement à la conclusion d'une telle entente. Jamais le ministre anglais à Bruxelles, qui pouvait seul prendre des engagements, n'est intervenu. Jamais aucune proposition émise à la suite de ces conversations n'a été soumise soit au cabinet, soit à un seul membre du cabinet. Tous les ministres peuvent l'affirmer sous serment. »

Les documents découverts par les Allemands font foi de tout cela, pourvu qu'on ne les tronque pas ou ne les supprime pas.

Les signataires du traité, en réponse aux allégations des Teutons, ajoutent :

Premièrement : « Avant la déclaration de guerre, aucun détachement français, si petit fût-il, n'a pénétré en Belgique. On ne peut produire aucun témoignage digne de foi à l'appui du contraire. »

Deuxièmement : « Non seulement la Belgique a refusé le secours d'une des nations qui avaient garanti sa neutralité, mais après la déclaration de guerre elle a sollicité la protection de ceux qui avaient garanti cette neutralité. »

Troisièmement : « La Belgique, en entreprenant de défendre vigoureusement comme elle l'a fait ses frontières, a sollicité et accepté avec reconnaissance l'aide que ceux qui ont garanti sa neutralité lui ont accordée. »

La Belgique, victime de sa propre loyauté, ne baissera la tête devant aucune puissance. Son honneur défie les assauts du mensonge. »

CANADA

UN QUATRIEME CONTINGENT

ON RECRUTERA UN 4EME CORPS AFIN DE TENIR 50,000 HOMMES AU FEU ET UNE RESERVE DE 100,000 HOMMES AU PAYS.

Ottawa, 18. — Quoique seulement 4,000 hommes du second contingent aient quitté le Canada et malgré le fait que les cadres du troisième ne sont pas encore remplis, le gouvernement a ordonné hier le recrutement d'un quatrième contingent.

Le département de la milice veut avoir 50,000 hommes au feu et garder au pays une réserve de 100,000 soldats afin de remplir continuellement les vides du front de bataille. Le mouvement offensif des Alliés en France obligera le Canada à envoyer beaucoup de recrues d'ici à quatre mois.

D'ici peu, les 10,000 cavaliers qui s'entraînent dans le Dominion de l'Ontario iront combattre, si l'on en croit des informations reçues de Londres.

LE LIEUTENANT CAMERON TUE

Le lieutenant Donald Cameron, de Montréal, un des premiers officiers à répondre à l'appel du major Gault et l'un des organisateurs du régiment Princess Patricia, a été tué au feu le 15 courant.

M. SCOTT BLESSE

Québec, 18. — Nous apprenons par un câblogramme reçu du ministère de la Guerre, que W. Scott, fils du Rév. chanoine Scott, poète canadien, a été blessé sur le front de bataille. Ce militaire a obtenu ses grades au McGill et pratiquait le droit au bureau de M.M. Meredith et Holden, à Montréal.

HORS DE COMBAT

Ottawa, 18. — Le ministère de la milice a publié hier soir une nouvelle liste des soldats de l'armée expéditionnaire canadienne, mis hors de combat.

Sur quinze soldats inscrits sur cette liste, neuf seulement habitent le Canada, les autres sont des Anglais ou des Ecossais.

LES GARDES-MALADES

Le recrutement des gardes-malades qui déserviront l'hospital Stationnaire Canadien, a commencé hier dans les salles de l'arsenal du 65ème régiment. Mademoiselle Casault en sera la surveillante avec le grade de capitaine. Toutes celles, venues de Notre-Dame et de l'Hôtel-Dieu, qui se sont offertes, ont à leur actif trois ans de pratique. On en limitera le nombre à trente-cinq. Un cours d'entraînement leur sera donné pendant quelques jours, à Québec, au dispensaire de la cité.

Aimez-vous les nouvelles politiques et municipales? Lisez le NATIONALISTE.

PRÉCIS DES DÉPÊCHES DE LA NUIT

FRANCE

Le ministère des Affaires étrangères décide d'acheter, croit-on, la cargaison de coton qui se trouvait à bord du "Dacia".

RUSSIE

Les nombreux succès remportés par les Russes entre le Niemen et la Bukovine préparent avantageusement leur campagne du printemps.

Le froid intense qui règne dans les Carpates ne sert qu'à démontrer une fois de plus toute la capacité d'endurance des troupes russes.

La retraite des Autrichiens en Bukovine devient de plus en plus imminente.

Le Sénat russe passe une loi défendant le baptême des enfants juifs dont les parents n'ont pas accepté la foi orthodoxe.

JAPON

On annonce officiellement à Pékin que si le Japon persiste à exiger de la Chine plus que les requêtes contenues dans sa première proclamation, qui a été adressée aux puissances, il serait difficile pour les Alliés du Japon d'effectuer avec lui à l'avenir des négociations diplomatiques.

Les Etats-Unis démontrent également au gouvernement japonais que quelques demandes adressées à la Chine dernièrement ne sont nullement d'accord avec les conventions acceptées entre la Chine et les Etats-Unis.

LES NEUTRES

Le Danemark, la Norvège et la Suède ont fait des représentations aux gouvernements des alliés contre la politique anglo-française de représailles contre le commerce avec l'Allemagne.

La Bulgarie mobilise à la hâte son dixième corps d'armée et des troupes sont envoyées à Zantux, Gumuljina et Dedeagatch.

Le roi Ferdinand a eu une entrevue avec les ministres des nations alliées, le ministre de la Roumanie et le général Sir Arthur Paget.

La presse hollandaise est unanime à prôner le calme aux populations de Willemine, au sujet de la politique du blocus de l'Allemagne par l'Angleterre.

TURQUIE

D'après l'ambassadeur américain Morgenthau, La Porte a déclaré qu'elle accordera tout la protection possible aux non-combattants en Turquie durant la guerre.

Toutes les défenses du Détroit des Dardanelles ont été réduites au silence sauf une forteresse située sur une grande hauteur. Plusieurs batteries de howitzers n'ont encore pu être découvertes par les hydroplanes.

Des navires balayeurs de mines dans les Dardanelles ont subi le feu de batteries de terre traînées par des autos qui pour cette raison ont pu difficilement être détruites. Trois des navires anglais ont péri et un croiseur a été endommagé.

Trente familles riches turques sont arrivées en Suisse après s'être enfuies de Constantinople avec leurs bijoux par crainte de l'anarchie, qui est inévitable, disent les réfugiés.

Le croiseur anglais Amethyst a eu vingt-trois hommes tués et trente-cinq blessés samedi soir, l'Océan, deux hommes tués, le Prince George, deux blessés, et deux chalutiers ont perdu trois matelots. Deux autres ont été blessés.

AUTRICHE

Des membres de la famille des Hapsbourg achètent aux Etats-Unis un immeuble d'environ \$17,500,000.

Nombre d'Américains qui demeurent actuellement en Autriche, cherchent à faire nolisier un navire américain dont la cargaison sera destinée à leur approvisionnement.

Deux marchands de tissus en gros de Budapest sont arrêtés sous l'accusation d'avoir fraudé le gouvernement pour une somme de plusieurs millions en fournissant de mauvais tissus pour les uniformes de campagne.

ALLEMAGNE

Le tribunal des prises de Hambourg rejette la demande de compensation faite par le propriétaire d'une cargaison de marchandises neutres à bord d'un navire allemand qui a été coulé par un sous-marin allemand.

Depuis quelques jours les flottes alliées livrent des attaques sans importance contre les forts des Dardanelles.

Les Allemands nomment des commissions chargées de tirer de l'agriculture et des industries en Belgique et en France tous les avantages possibles afin de fournir à l'armée allemande tout ce dont elle a besoin pour sa subsistance.

L'Allemagne, malgré tous les éloges qu'elle se décerne au sujet de sa situation financière, vient d'être obligée d'ouvrir les trésors de la forteresse de Spandau, près Berlin.

Des aviateurs et des navires de guerre anglais causent de nombreuses pertes de vies dans les rangs des troupes allemandes près de Westende de Knocke et d'Ostende.

Un rapport reçu par le comte Bernstorff dit que c'est l'équipage du Dessen qui a fait sauter le navire, lorsqu'il fut attaqué par des navires de guerre anglais dans les eaux du Chili.

ANGLETERRE

Le contre-amiral Wm. J. Grogan s'est noyé en tombant par dessus bord de son navire.

Le paquebot allemand "Macdonald" qui s'est échoué, lundi, à Las Palmas, les Canaries, a été capturé par un croiseur anglais.

Le "Cameronia", de la ligne Anchor, est arrivé à bon port, à Liverpool, avec sa cargaison évaluée à \$5,000,000. Il a été poursuivi par trois sous-marins, dans la mer d'Irlande.

Le paquebot anglais "Leeward" a été torpillé par le sous-marin U-28, à quatre milles au nord-est du phare de Maas Holland. Une autre dépêche annonce que ce navire n'a pas été torpillé, mais coulé par les canons de l'ennemi.

ETATS-UNIS

LA QUESTION DU BLOCUS

WASHINGTON PUBLIE LES NOTES ECHANGÉES AVEC L'ALLEMAGNE ET LES ALLIÉS ET SE PREPARE A PROTESTER. — LA ZONE DU BLOCUS DES ALLIÉS.

Washington, 17. — Le secrétaire d'Etat a rendu publiques, hier soir, six notes diplomatiques qui constituent toute la correspondance des dernières semaines échangée entre les Etats-Unis et l'Allemagne et entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France. Ces notes ont été adressées à ces divers pays relativement à la cessation des attaques des sous-marins contre les navires marchands; à l'expédition de la contrebande conditionnelle et des vivres, destinés aux civils d'un pays en guerre; à l'emploi des drapeaux neutres par des navires marchands dont les pays sont engagés dans le conflit; à l'enlèvement des mines et à la proclamation d'un blocus virtuel par les alliés contre l'Allemagne.

Les communications ont démontré que le gouvernement américain, se rendant compte des difficultés de maintenir un blocus effectif de la côte ennemie, par suite de l'activité des sous-marins, a exigé qu'une "zone d'action" soit définie. La France et l'Angleterre ont répondu que les opérations du blocus ne seraient pas conduites "en dehors des eaux européennes, y compris la Méditerranée."

Tandis que l'Allemagne a consenti à se départir de sa guerre sous-marine contre "la flotte marchande de tout pays", sauf quand les vaisseaux refusent de se soumettre au droit de visite ou de recherches, pourvu que sa population reçoive les vivres qui lui sont destinés, l'Angleterre et ses alliés ont rejeté la proposition faite par le gouvernement des Etats-Unis, en vue d'en faire venir les belligérants à une entente, de nature à sauvegarder les intérêts des neutres.

De plus, les documents montrent que dans un message adressé à la France et à l'Angleterre, les Etats-Unis ont demandé si l'embargo sur tout commerce entre l'Allemagne et les pays neutres devait s'accomplir d'après les règles d'un blocus ou simplement en agissant contre les vaisseaux et leurs cargaisons "comme s'il n'y avait aucun blocus."

De toutes façons, les Etats-Unis ont déclaré que les mesures des alliés n'avaient aucun parallèle dans les annales du code international.

En réponse, l'Angleterre et la France annoncent, pour la première fois, que les alliés regardent officiellement leur politique comme un "blocus", mais qu'ils désirent ne pas exercer les droits de belligérants, en confiscant les vaisseaux et leurs cargaisons, substituant à ces mesures la comparaison devant un tribunal de prises et la compensation par voie de vente de la marchandise détenue.

La définition de la "zone d'action" de la flotte alliée dans les eaux européennes, y compris la Méditerranée, constitue la première déclaration des limites géographiques du blocus.

Les Etats-Unis adresseront une autre note à la France et à l'Angleterre, demandant une restriction de la zone d'opérations du blocus des eaux européennes.

La publicité donnée à cette correspondance laisse les Etats-Unis en face de cette question: acquiesceront-ils ou non à l'espèce de blocus préconisé par les alliés? Le président Wilson a déjà laissé entendre que les Etats-Unis protestent avec vigueur, et les fonctionnaires recueillent déjà les éléments d'un projet.

PROMOTIONS AU C. P. R.

Les employés de l'est ont eu une large part dans les dernières promotions du département des Télégraphes du Pacifique-Canadien.

M. William Marshall qui succède à M. John McMillan à Winnipeg avec le titre d'assistant-gérant et une juridiction sur la contrée entre les grands lacs et la côte du Pacifique, apporte avec lui les meilleurs souhaits de ses nombreux amis de Toronto où il était attaché au bureau du télégraphe depuis 1886; de 1906 à 1909, il fut même surintendant de construction à Toronto.

Un to-ontionien succède à M. Marshall comme nouveau surintendant de la division de l'Ontario, M. H. J. Lillie, à l'emploi du C. P. R. depuis 1886; lui aussi, depuis cette date, a été attaché au bureau télégraphique de la ville reine, d'abord comme assistant chef de trafic, puis comme opérateur en chef. M. Lillie a pu, durant ces nombreuses années, se mettre parfaitement au courant des besoins de la division de l'Ontario et sa nomination ne peut être mieux vue.

Le Taube qui a attaqué le navire anglais "Blonde" a lancé cinq bombes sur ce navire. Le capitaine les évita toutes en manoeuvrant avec vitesse de droite à gauche. L'équipage s'est plaint de ce que le gouvernement anglais n'arme pas les petits navires marchands, car le Taube est descendu à 300 pieds d'altitude et quelques balles de carabine l'auraient facilement descendu.

Les femmes d'Angleterre sont invitées à prendre la place des hommes partis pour le front dans les divers métiers afin d'aider dans leur mesure à la continuation de la vie industrielle en Angleterre.

Le chiffre des morts à bord du croiseur "Amethyst", lors de son raid audacieux jusqu'à Nagara est de 23. Les blessés sont au nombre de 37.

Le "Daily News" affirme que le commerce anglais souffrira inévitablement de l'interruption complète d'échanges avec l'Allemagne.

ANGLETERRE

LE CONTROLE DES USINES

LE GOUVERNEMENT VEUT ACCELERER LA FABRICATION DES MUNITIONS. — IL FAIT APPEL AU PATRIOTISME DES PATRONS ET DES OUVRIERS.

Londres, 18. — Le gouvernement anglais se propose de prendre en Angleterre le contrôle des usines affectées à la production du matériel de guerre. Voilà ce qu'a annoncé, hier, le chancelier de l'Echiquier, David Lloyd-George, à une conférence des chefs ouvriers, des représentants des diverses industries et de ceux du Comité de la défense impériale.

Le chancelier a fait voir que la grande concentration du feu d'artillerie faite récemment dans le nord de la France a assuré le succès et sauvé de la mort un grand nombre de soldats qui ont pris part à l'attaque. Or si les ouvriers et les manufacturiers sont anxieux de voir leur pays sortir victorieux du conflit, ils doivent accélérer la fabrication des munitions.

"Pour atteindre ce but, le gouvernement a décidé de se charger des usines. En agissant ainsi, le gouvernement se propose de limiter les profits, de demander aux travailleurs de mettre de côté leurs règlements d'union et de consacrer toute leur énergie à leur travail."

Le chancelier a laissé entendre qu'il était tout d'abord de première nécessité d'en arriver à une entente entre les manufacturiers et les ouvriers. Il a demandé à ces derniers de ne pas se mettre en grève pour arrêter les travaux de gouvernement. Toute dispute devra être soumise à un tribunal impartial et réglée par lui. Le chancelier a aussi demandé aux ouvriers d'observer la tempérance.

Une autre conférence aura lieu aujourd'hui.

BULLETINS OFFICIELS DE LA NUIT

PARIS

Paris, via Londres, 18. — Le ministère de la Guerre a publié hier soir le communiqué officiel suivant :

Au nord d'Arras, malgré une troisième contre-attaque de l'ennemi débloquée dans la nuit du 16 au 17 mars, nous nous sommes maintenus dans les tranchées que nous avons capturées sur les hauteurs de Notre-Dame de Lorette.

Dans la région d'Albert, à Cernoy, de violents combats ont eu lieu autour des excavations dont nous avons consolidé les côtes.

En Champagne, nos succès ont été brillamment maintenus et malgré tous ses efforts, l'ennemi n'a pas réussi à reprendre une partie du terrain que nous lui avons enlevé.

Dans la région de Perthes, nous avons continué à faire du progrès dans les bois qui s'étendent entre Perthes et Souain. Au nord de Perthes, en dépit de trois contre-attaques, nous avons tenu les tranchées capturées hier et qui sont de grande importance. En effet, nous nous sommes emparé d'un point stratégique à l'ouest de l'élevation 196 sur une longueur de 800 mètres et d'une profondeur de 400 mètres.

De cette hauteur, notre artillerie commande tout l'espace qui se trouve entre Perthes et Maisons. L'ennemi reconnaît sans doute l'importance de cette capture, puisqu'il a essayé ce matin de reprendre le terrain perdu.

Une très violente contre-attaque a été livrée par un régiment du Landsturm appuyé de la garde. Les Allemands ont été fauchés par nos mitrailleuses. Les quelques survivants ont regagné leurs tranchées poursuivis par notre feu.

Toutes ces attaques infructueuses ont causé de lourdes pertes à l'ennemi.

Dans l'Argonne et dans la région de Vauquois, il y a eu une violente canonnade, mais aucun succès d'importance. Tous les points que nous avons remportés ont été consolidés.

A Bois Le Prétre, quelques régiments allemands qui s'étaient maintenus près de nos tranchées dans les excavations causées par les explosions du 15 mars en ont été définitivement délogés.

PETROGRAD

Petrograd, via Londres, 18. — Le communiqué officiel suivant émanant des quartiers généraux a été publié hier soir :

Notre offensive sur les deux rives de la rivière Orzvo, continue de se développer en dépit d'une résistance opiniâtre de la part de l'ennemi.

Le nombre des prisonniers tombés entre nos mains s'accroît. Près de Yednorozec nous avons pris aux Allemands dix-sept mitrailleuses.

Dans les Carpates et dans la région de Rabbe, notre offensive a aussi fait des progrès. Nous avons repoussé de nouveau les attaques allemandes et autrichiennes dans la direction de Styr et de Mukachev. Aux autres endroits il n'y a pas eu de changements essentiels.

Petrograd, via Londres, 18. — Les quartiers-généraux de l'armée russe dans le Caucase viennent d'émettre le bulletin officiel suivant :

Nos troupes sur la côte, ont capturé le village d'Archawa (situé sur la mer Noire, à 25 milles environ au sud-ouest de Batumi) et ont occupé le district à l'embouchure de la rivière Archawa.

Dans la direction d'Ardanouck et d'Otli, les Turcs ont été impitoyablement repoussés.

VIENNE

Vienne, 18. — Voici le communiqué autrichien d'hier soir : "Mercredi et mardi, l'ennemi fit des attaques isolées en Pologne vers le nord de la Galicie occidentale qui furent repoussées. Il n'est survenu rien d'important sur le front des



pcs de long, une table d'extension genterie de 63 pcs de haut par 48 et un fauteuil.

Nous avons un autre ameublement de même style mais avec marquetterie moins large au prix de \$264.00

Marchandises assurées et gardées en entrepôt gratuitement jusqu'à demande.

Tél. Est 7330-7331.

AMEUBLEMENT SHERATON

Acajou Solide. Lignes incrustées de 3-8 de pouce.

Valeur Rég. \$540.00 Très Spécial \$375.00

Cet ameublement d'un fini et d'une construction irréprochable est considéré avec raison comme le plus bel échantillon du genre actuellement sur le marché. Il comprend un buffet de 72

de 54 pcs de diamètre et s'étendant à 10 pieds, un cabinet d'ard de large, une table à desservir de 42 pcs de large, cinq chaises

et un fauteuil.

Seroux, Daignault & Brault.

637-39 Ste-Catherine Est, angle Beaudry.

SOCIETE DES GENS DE LETTRES DE MONTREAL

Séance du 14 mars 1915, sous la présidence de M. G.-A. Dumont.

Ordre du jour :

1. Résolution de félicitations et de souhaits de bonheur votée à l'unanimité et avec empressement en faveur du Dr J.-P. Thibault, l'un des membres distingués de cette société, à l'occasion de son prochain mariage.

2. Lecture par Mlle Corine Basières, membre honoraire, d'une nouvelle intitulée "L'Espion".

C'est un épisode émouvant de la guerre actuelle. Le capitaine Roger, après s'être distingué à la défense des frontières de la France, apprend que l'on vient de condamner en cour martiale un espion français, traité à sa patrie; Roger est appelé pour commander le peloton d'exécution. En voyant le condamné, il reconnaît son père qui lui dit : "Mon fils, si je n'ai pas fait mon devoir à toi de faire le tien."

3. Mme H. Emery, autre membre honoraire, fait part à la société d'un travail littéraire aussi charmant que philosophique, ayant pour titre : "Phases de la vie". La conférencière suit peindre sur le vif l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse et leur mentalité, accompagnant son récit de réflexions sages et pieuses sur le prix et la rapidité du temps.

4. Mme Z. Mayrand, autre membre honoraire, donne lecture d'un intéressant récit de sublime charité de la vie champêtre. C'est une leçon de dévouement chrétien bien appropriée à cette saison du carême. Il s'agit d'une jeune fille, Honorine, sacrifiant généreusement ses loisirs pour enseigner le catéchisme à un garçon pauvre et ignorant, le mettant en état de faire sa première communion; Honorine voit ses efforts couronnés de succès, et sa mère habille à ses frais l'enfant pour le divin banquet, qui est suivi joyeusement d'un festin de famille, où le nouveau communicant est le héros du jour.

5. Hymne dédié à Québec par le Dr H. Thibault. Poésie patriotique et bien inspirée. Citons au hasard :

"Devant le vent du Nord et narguant la tourmente, "Sourde aux rumeurs des flots mugissant à ses pieds, "La ville de Champlain, superbe et triomphante, "Contemple en cor le ciel du haut des murs alliés."

6. "Les vacances de Jean", par le Dr J.-P. Thibault. C'est une description fidèle et pittoresque des fêtes de Noël et de la messe de minuit dans les modestes églises de campagne.

7. M. Henri Emery lit ensuite : "Silhouettes caractéristiques". De tous les types qu'il fait défilier sous nos yeux, le plus remarquable est le Patriote, fameux politicien, qui, parcourant toutes les parties de son beau comté en temps d'élection, sert la main de ses électeurs qu'il proclame les plus intelligents du pays, et les élections terminées, disparaît avec son mandat. Ses électeurs le cherchent en vain, mais se consolent en songeant qu'ils ont cinq années pour le retrouver.

8. Le Dr Philippe Sainte-Marie a tout trait de poètes contemporains, et montre éloquentement la supériorité de l'école classique sur l'école symbolique.

9. M. Z. Mayrand, N.P., termine la séance par une pièce satirique en un acte : "La Conférence de la paix", où l'on discute à la bonne franquette et en s'amusant, le côté politique de la participation du Canada à la guerre actuelle.

Communiqué.

LES MARINS DE L'VE- LYN SONT SAUFS

New-York, 18. — Cinq membres de l'équipage du vapeur américain "Evelyn", coulé par une mine dans la mer du Nord le 19 février, viennent d'arriver ici à bord du "Matanzas" de Bremerhaven.

Carpates. Près de Hyszkow, des détachements ennemis ont plusieurs fois tenté durant la nuit de reprendre les positions que nous avions prises, mais leurs attaques ont échoué.

Au sud de la Dniester, les combats se continuent à quelques endroits, mais la situation demeure indécise.

Notre feu a eu vite raison d'attaques des fantassins ennemis sur la rive sud de la Pruth, près de Czernowitz.

NOS BESOINS

ET

LES VOTRES

→ NOUS avons besoin de travaux d'impressions : c'est notre grande source de revenus.

→ VOUS avez besoin d'impressions quelconques : en-têtes de lettres, enveloppes, factures, circulaires, cartes, affiches, programmes, pamphlets, etc.

→ NOUS sommes en mesure de vous donner pleine satisfaction, parce que nous possédons un outillage parfait et nous avons des ouvriers très compétents.

→ VOUS n'avez ailleurs ni ouvrage mieux fait, ni plus bas prix, ni plus de promptitude. En outre, si vous nous confiez vos impressions, vous contribuez à l'expansion de notre oeuvre.

→ NOTRE représentant ira vous voir sur demande.

LE DEVOIR

43 rue SAINT-VINCENT

TELEPHONE MAIN 7461

NEW-YORK EXPORTE GUERRE SOUS-MARINE SANS MERCI

OPINION DES JOURNAUX ALLEMANDS SUR LES MESURES DE REPRESAILLES ANGLAISES.

(Spécial au "Devoir")

New-York, 18. — On opère à la hâte aujourd'hui le chargement de plus de 12 paquebots, dont les cargaisons comprennent des munitions de canons, des fourgons et d'autre matériel à l'usage des Alliés. Plusieurs compagnies de transatlantiques ont dû augmenter le nombre de leurs navires pour transporter des cargaisons considérables déposées sur les quais. Le paquebot français "Malte" prend à bord une cargaison de 12,000 tonnes constituée en majeure partie de matériel de guerre. Un autre paquebot français, "La Gasconne", est prêt à transporter des chevaux pour les armées alliées. D'autres paquebots vont partir cette semaine.

LES CONTRIBUABLES PROTESTENT

(De notre correspondant

L'OEUVRE DE LA SAINT-VINCENT DE PAUL

Bilan des Recettes et dépenses de cette admirable institution à Montréal. — Les soupes gratuites. — Les étrangers secourus. — Chiffres intéressants.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul n'a pas coutume de publier haut les œuvres qu'elle fait, mais les secours, tirés des deniers publics, qu'elle a reçus, demandaient le compte rendu que voici: M. l'abbé J.-O. Maurice, aumônier du conseil central de la société, nous le transmet aujourd'hui en toute simplicité, espérant qu'il donnera satisfaction aux intéressés et qu'il attirera à cette œuvre de la Saint-Vincent-de-Paul des sympathies de plus en plus sensibles.

RECETTES

Recettes propres à la société, provenant des contributions des membres, des œuvres paroissiales, des quêtes à l'église, à domicile, etc. \$33,786.61
Allocation municipale 18,900.00
Allocation de l'Archevêché 2,000.00
Total \$54,686.61

DEPENSES

Secours distribués par les Conférences canadiennes-françaises \$43,106.05
Allocation aux Conférences de langue anglaise 2,100.00
Allocation aux "Soupes gratuites" 2,400.00
Allocation à l'Assistance Maternelle 300.00
Total \$47,906.05

Balance en caisse au 21 février 1915 \$54,686.61

\$47,906.05
\$ 6,780.56

N.B.—Au 21 février, certaines conférences avaient encore quelques piastres en caisse, tandis que d'autres étaient en dette et en déficit.

DETAILS ET CONCLUSIONS.

1o—La Société de Saint-Vincent de Paul a fait noblement son devoir, puis, sur les \$54,686.61 dont elle a disposé au profit des pauvres, elle a fourni la jolie somme de \$33,786.61, donnée par la charité privée.

La ville de Montréal mérite aussi des félicitations pour la générosité de son premier versement de fonds fait à la Caisse des nécessités.

Ces félicitations se doublent aujourd'hui du fait qu'elle vient de porter au montant de \$37,800 l'allocation nouvelle faite au conseil central de la Société.

2o—Les 69 Conférences de "langue française", dont nous tenons les rapports, ont, avec leurs recettes de \$43,106.05, du 1er décembre 1914 au 21 février 1915, c'est-à-dire pendant 83 jours, secouru 3,524 familles: comprenant, 7,094 adultes, 11,476 enfants, soit en tout, 18,570 individus.

Ces chiffres se passent de commentaires. Au lecteur intelligent de tirer les conclusions qui s'imposent tant au point de vue de la quantité de secours donné à chacun des nécessiteux qu'au point de vue du bien social opéré par la Saint-Vincent de Paul.

3o—Le Conseil central de la Saint-Vincent de Paul alloua \$2,400 aux "Soupes gratuites". Il pensa qu'il devait aider les institutions de charité qui, depuis des années et des années, donnent, chaque hiver, des soupes, rations ou repas gratuits aux pauvres qui se présentent chez elles. C'est hiver, ces institutions n'auraient pas pu suffire à leur tâche charitable, elles auraient été obligées de fermer leurs portes devant le nombre toujours croissant de ceux qui viennent tous les jours y frapper.

Voici quelques chiffres qui feront connaître l'œuvre des soupes gratuites.

Les institutions suivantes: Hospice Saint-Antoine, Hospice Saint-Joseph, Hôpital Général des Sœurs Grises, Hospice Gamelin, Asile de

la Providence, Institution des Sourdes-Muettes, établies dans les différentes parties de la ville ont servi, pendant les mois de janvier et février, 137,399 soupes, repas ou rations.

Les moyennes des soupes données par jour dans les différentes maisons sont de 250, 278, 318, 490, 587 et de 684.

Si l'on admet que le prix moyen d'une soupe, quand elle n'est pas faite de l'eau claire, est de \$0.03, les dépenses de ces maisons ont dû

CHOSSES MUNICIPALES

L'AFFAIRE DES DOCUMENTS

UNE ENQUÊTE SUR LE PERSONNEL DE M. LE CONTRÔLEUR DES FINANCES DE LA VILLE SERA TENUE, SAMEDI. — L'ELEVATION DES VOIES DU GRAND-TRONC.

M. le maire étant retenu à Ottawa, hier, M. le commissaire Hébert présidait la séance du bureau des commissaires. Ses premières paroles ont été pour demander une enquête sur l'affaire de Saint-Grégoire-le-Thaumaturge. M. le commissaire Côté ne lit pas les journaux sans doute, car il déclara qu'il s'opposait à une enquête tant que M. Langlois n'aurait pas porté des accusations spécifiques. Il n'avait sans doute pas vu la lettre de ce dernier au maire que tous les quotidiens reproduisaient hier.

M. Hébert ayant expliqué qu'il tenait à la demande de M. Pelletier, contrôleur des finances, à interroger tous les employés de son service sous serment pour tâcher d'établir l'auteur de la disparition des documents relatifs à l'achat des obligations en question, M. Côté voulut bien ne pas s'opposer à une enquête de cette forme et la date en a été fixée à samedi matin, à 11 hrs.

L'ELEVATION DES VOIES DU GRAND-TRONC

Hier après-midi, M. McLeod, ingénieur, a soumis au Bureau des Commissaires un rapport à ce sujet, disant qu'il ne peut mieux faire que d'insérer la copie d'une lettre qu'il envoya à M. Butler, du bureau légal, au cours du mois de novembre dernier. Il ajoute que, depuis cette date, les négociations se sont continuées avec succès.

La compagnie de chemin de fer a soumis de nouveaux estimés et il est prévu être en mesure de présenter un rapport complet dans deux semaines. Selon le rapport de M. McLeod, c'est en juin 1912 que la Commission des chemins de fer a décrété l'élévation des voies du Grand-Tronc. Par décret de la Législature, la ville de Montréal est autorisée à contribuer \$2,000,000 au coût des travaux. Le Grand-Tronc a d'abord proposé des estimés se montant à \$5,759,733. Dans la suite, elle y a apporté des modifications, à la suite de conférences avec les ingénieurs de la ville, et maintenant ces estimés se montent à \$8,211,000. La ville exige que toutes les rues transversales, à l'exception de la rue Saint-Ferdinand, puissent déboucher sous les voies du Grand-Tronc.

Chambre de Commerce

POUR AIDER L'AGRICULTURE

M. ADELARD FORTIER PRECOISE L'ETABLISSEMENT D'UN BUREAU DE PROPAGANDE AGRICOLE EN CETTE VILLE. — LA CULTURE MARAICHÈRE.

Depuis quelque temps déjà la Chambre de Commerce s'occupe activement de la rénovation agricole dans notre province. Cette question a encore été amenée sur le tapis à l'assemblée d'hier.

Le secrétaire d'abord donna lecture du rapport de la Commission d'Agriculture et de colonisation, présidée par M. Adélar Fortier. Dans ce rapport la commission réitère la demande qu'elle avait faite antérieurement à propos de l'établissement, à Montréal, d'un bureau de propagande agricole.

"Il est étrange, déclare M. Adélar Fortier, qu'un tel bureau n'ait pas encore été établi ici. Les cultivateurs se plaignent continuellement qu'il n'y a pas suffisamment de main d'œuvre pour les travaux de la ferme, et celle qui est offerte l'est à un prix beaucoup trop élevé. Un bureau de propagande servirait d'intermédiaire entre les cultivateurs et les nombreux sans-travail qui remplissent les rues de Montréal, et il semble que le gouvernement fédéral devrait fournir les fonds nécessaires pour l'établissement de ce bureau. Il vient en effet de voter dans son budget 10 millions pour aider les fermiers de l'ouest; 8 millions seront employés à l'achat de grains de semences et les deux autres millions seront distribués en espèces à ceux qui en auront besoin, sous forme de subventions. Si le gouvernement s'occupe tant de l'Agriculture dans l'ouest pourquoi ne ferait-il rien pour les cultivateurs de l'Est?"

M. Fortier demande qu'une délégation soit envoyée à Ottawa pour l'établissement immédiat, à Montréal, de ce bureau de propagande. Le Dr Brisson fait aussi remarquer qu'il serait très pratique d'employer, l'été prochain, tous les lois vacants dans les environs de Montréal, pour faire de la culture maraichère. Cela servirait à coup sûr à faire baisser considérablement le coût de la vie et de plus, nombre de sans-travail y trouveraient de l'emploi. Le temps presse cependant et il faudrait ouvrir immédiatement une campagne.

La Chambre s'est aussi occupée de la question de l'amélioration des hôtels de campagne. M. J. H. P. Saucier déclare que pour obtenir l'amélioration désirée, il faudra forcer les municipalités à accorder les licences pour plus d'un an ou voir que le droit d'accorder les licences leur soit enlevé.

M. PLAMONDON NE CHANtera PAS

On nous annonce que M. Arthur Plamondon, qui devait chanter le rôle de ténor, ce soir, dans *Elizah* à la salle Windsor, en sera empêché pour des raisons personnelles.

MAGIC BAKING POWDER
Ne Contient Pas D'Alun
La seule poudre à pâte bien connue, de prix moyen, fabriquée au Canada qui ne contient pas d'alun (ou sulfate de soude alimentaire, ou sulfate d'alumine) et dont tous les ingrédients sont marqués sur l'étiquette.
E.W. GILLET CO. LTD.
TORONTO, ONT.

A MAISONNEUVE L'HARMONIE DES RACES

ELLE SEULE, DIT LE REV. BALANTYNE, POURRA FAIRE DE CETTE MUNICIPALITE, LA PITTSBURG DU CANADA. — DU TRAVAIL POUR LES CHOMEURS.

Les nombreux sans-travail de Maisonneuve auront bientôt de l'ouvrage. Le maire Tremblay a en effet annoncé hier, à la séance du conseil, que les travaux de pavage commenceraient immédiatement, quelle que soit la façon dont ils seront faits, c'est-à-dire, à la journée ou par contrat. Cette déclaration a été longuement applaudie par la foule d'ouvriers qui remplissent tous les mercredis la salle de délibérations du conseil.

Après cette importante résolution, le conseil en a adopté une autre relevant M. Marius Dufresne, ingénieur de la ville, de ses fonctions. C'est à la demande de l'échevin Pichet, secondé par l'échevin Vigeant, que le conseil a rescindé deux résolutions de l'ancien conseil, passées le 31 juillet 1914, nommant M. Marius Dufresne, architecte, ingénieur et chef du département de construction de la ville. A la suggestion du maire, un ingénieur à salaire fixe sera probablement nommé. Engagé dans la voie de l'économie, le conseil a adopté une autre résolution rescindant le contrat de \$300 alloué à un agent de publicité nommé Kepp. Le conseil a ensuite remis à l'an prochain la somme de \$3,000 demandée par le secrétaire du Club Ouvrier pour l'établissement d'un bureau de placement. Le conseil a également mis de côté le contrat pour l'installation d'horloges électriques au poste No 1.

Au début de la séance d'hier, le pasteur R. S. Ballantyne, qui le conseil, s'est présenté devant le conseil, lui demandant de voter une allocation pour les Anglais pauvres. A son dire, Maisonneuve est destinée à devenir la "Pittsburg du Canada". Aussi, si le maire Martin veut annexer cette municipalité à Montréal, il a besoin de gérer les affaires de la ville mieux qu'il ne le fait actuellement, continue M. Ballantyne. Poursuivant le pasteur dit qu'il a plus d'une fois rougi en lisant les rapports des séances du conseil de Montréal. Seule l'harmonie des deux races fera de Maisonneuve une grande et prospère ville. En réponse, le maire Tremblay déclara que les deux races seraient traitées sur le même pied d'égalité. Le conseil vota ensuite la somme de \$850.00 pour l'église méthodiste de l'avenue Pie IX.

L'INVASION DES CANTONS DE L'EST

COMMENT LES CANADIENS-FRANÇAIS S'EMPARENT PACIFIQUEMENT DE CETTE PARTIE DE LA PROVINCE.

M. James McKinnon, ancien gérant-général de la banque des Cantons de l'Est et maintenant gérant, pour les Cantons de l'Est, de la banque Canadienne du Commerce, qui a passé quarante-trois ans dans la région, a accordé hier soir à un journaliste une entrevue sur la situation des Canadiens de langue anglaise dans Québec.

"La situation financière dans les Cantons de l'Est, dit-il, est meilleure que partout ailleurs dans la Province. Les hypothèques ont considérablement diminué et les comptes de banque ont augmenté. "La population anglaise diminue dans les Cantons de l'Est et se fait rapidement supplanter par les Canadiens-français aux nombreuses familles. L'avenir agricole de cette région est passé aux mains de ces derniers, mais la production agricole n'en sera pas amoindrie pour cela. Bien au contraire, les nouveaux arrivants viennent en grande partie de la Nouvelle-Angleterre où ils ont acquis des idées agricoles plus modernes que celles de leurs compatriotes restés en Canada. Les Canadiens-français sont travailleurs et de mœurs frugales et je crois qu'il faut accepter leur domination dans ces parties mêmes de la province considérées jusqu'ici comme anglaises. Partout où y a une terre à vendre un Canadien-français est toujours là pour l'acheter."

Ici le journaliste de la "Gazette" qui rapporte cet interview fait surgir une curieuse question: "Croyez-vous à cette assertion souvent répétée que les églises donnent de l'argent aux Canadiens-français pour acheter les terres des Anglais?"

Cette assertion est fautive, dit M. McKinnon, mais ils ont l'argent tout de même et comme ils sont industrieux et qu'ils aiment la terre ils réussissent généralement. M. McKinnon est d'avis que l'avenir commercial, industriel et financier des Cantons de l'Est restera aux mains des Anglais. La contrée devient de plus en plus riche et avec l'amélioration de la voirie la culture du sol se fait avec plus de confort.

AIDE AUX BLESSES D'ONTARIO

QUI RESTERA EN ARRIERE ?...

LA CONTRIBUTION DE SIR LOMER GOULD. — Mgr FORBES, DE JOLIETTE, SOUSCRIT \$25.00. — UNE RESOLUTION DE LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DE STE-MADELEINE D'OUTREMONT. — LA PAROISSE S.-BARNABE. — LA SOCIETE S.-JEAN-BAPTISTE D'AYLMER.

L'appel atteint toutes les classes. Les grosses souscriptions des personnalités éminentes de la politique et de l'épiscopat se joignent aux minimes oboles de nos plus humbles patriotes. Le premier ministre de la province de Québec qui a déjà donné des preuves de sa sympathie pour la cause ontarienne fait tenir un chèque de \$25.00. A cette précieuse souscription du premier magistrat de cette province il convient d'ajouter celle de Mgr l'Evêque de Joliette qui, marchant sur les traces de ses vénérables collègues, nous lui aussi dans la caisse de secours des écoles ontariennes la somme de \$25.00.

Signons aussi le geste patriotique de la Commission Scolaire de Ste-Madeleine d'Outremont qui, par une résolution du 9 mars 1915 vote une contribution de \$10.00 au fonds de défense de la langue française.

La paroisse de S.-Barnabé, comté S.-Maurice, ne voulant pas rester en arrière dans le mouvement qui a déjà gagné tant de paroisses à la cause de nos chers "blessés", nous fait parvenir par l'entremise de son curé la somme de \$25.00 qui leur permettra de refaire leur force et de reprendre la lutte avec un vigoureux renouvellement.

Mais les paroisses ne sont pas seules à l'honneur. Les sociétés nationales qui avaient été les premières à se rendre sur la ligne de feu se font un point d'honneur de toujours se tenir sur la brèche. Citons aujourd'hui à l'ordre du jour la Société Saint-Jean-Baptiste d'Aylmer qui accompagne son offrande de \$20.00 de la belle lettre suivante:

Monsieur Emile Girard, Trésorier de l'A. C. J. C. Montréal.

Monsieur, J'ai l'honneur de vous faire tenir la somme de vingt piastres (\$20.00), montant de la contribution de la Société S.-Jean-Baptiste d'Aylmer, au fonds de la cause canadienne-française de la province d'Ontario.

Nous regrettons vivement que la saison qui va bientôt se terminer, ait été, hélas, trop féconde en maladie et en chômage forcé d'un très grand nombre de nos membres. Nous sommes peines qu'une épidémie ait semé parmi nous des larmes, des misères et même plusieurs deuils. Nous aurions été heureux de contribuer une somme beaucoup plus importante à la cause si belle et si noble, pour laquelle vous vous dévouez actuellement.

Depuis que l'adversité nous force à diminuer au point de vue pécuniaire l'importance de notre don, je vous prie de croire, monsieur le trésorier, que les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Aylmer n'en sont pas moins patriotes et qu'ils n'ont pas hésité un instant à faire de grands sacrifices afin de pouvoir contribuer la somme que j'ai bien l'honneur de vous remettre.

Nous faisons les souhaits les plus sincères et les plus ardents pour le succès de votre entreprise, et surtout pour la juste revendication des droits de nos frères d'Ontario.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

La Société S.-Jean-Baptiste d'Aylmer, Jean Lorange, Ass.-Sec.

A toutes ces souscriptions, il faut ajouter celles qui suivent: Conférence Bourassa, Sherbrooke, par le Cercle Laroque de l'A. C. J. C., \$244.00; Amis du "Devoir", conférence de S.-Henri par M. Bourassa, \$75.00; Mgr Laroque, Sherbrooke, \$50; Chorale de la Cathédrale, Sherbrooke, \$35; Cour Supérieure des Franco-Américains, Lowell Mass., \$25; Paroisse Ste-Marie de Beauce, \$20.50; Mgr Chailfoux, Sherbrooke, \$15; Paroisse de Cabano, \$15; M. E. Tobin, N. P. Sherbrooke, \$10; Mlle E. Richard, Cap Santé, \$9.25; Paroisse de Lanoira, \$7; Paroisse N.-Dame de La Terrière, \$5.50; Artisans Canadiens-Français, Succursale d'Ottawa, \$5; "Ami du Foyer", Saint-Boniface, Man., \$5; M. C. Dufresne, Montréal, \$3; Succ. 37 de la Société de l'Assomption, Adamsville, N.-B., \$3.

M. Emile Girard, trésorier-général de l'A. C. J. C., 169, rue S.-Jacques, Montréal, reçoit toutes les souscriptions destinées à la défense du parler français.

MILLE DOLLARS DE RECETTES

AU BENEFICE DE LA CRECHE DE LA MISERICORDE

La soirée de gala organisée par Madame O. L. Héault, à la Salle Victoria, de Westmount, au profit de l'œuvre de la Crèche, a été couronnée de succès. C'est au milieu des applaudissements, que M. l'abbé Dupuis, aumônier de l'œuvre, a annoncé le résultat financier de la fête — soit mille piastres (\$1,000.00).

Le terrain a été gagné par M. le Notaire Donald Martel, 92 Notre-Dame Est. Mlle Germaine Bourassa a remporté le premier prix au Concours de Popularité: une magnifique montre en or sur bracelet. Elle a pu remettre \$374 à la trésorière. Le second prix a été adjugé à Mlle Aline Falardeau, le troisième à Mlle Alice Gervais et le quatrième à Mlle Marie Louise Desforges.

A la fin de la soirée, M. Ludger Gravel s'improvisa chanteur et vendit des cigares et des bonbons qui réalisèrent un joli denier.

M. l'abbé Dupuis et M. le Docteur S. Langevin, médecin de la Crèche, remercièrent, en termes délicats, Madame O. L. Héault, et ses dévouées collaboratrices, Mesdames E. Leclerc, Perrault, M. E. Leriche, Biron, J. L. Archambault et J. H. Falardeau.



Ouvverture du Printemps

MESDAMES, Nous faisons une spécialité de nettoyer, teindre ou remodeler vos chapeaux de paille, tagol, milan, paille de riz, crin, panama, dans les derniers modèles importés ou faits au Canada. Chapeaux faits sur commande aux prix de la manufacture. Nous réparons aussi les chapeaux pour messieurs. Panama, soie, feutre dur ou mou.

PLUMES nettoyées, frisées, teintes en toutes nuances. Pour plus de détails, demandez notre catalogue illustré. Nous vous l'envoyons sur réception de 1c pour la ville, 2c pour la campagne, pour frais de poste.

Attention spéciale aux commandes par la maille.

GROS ET DETAIL.

M. Drouin
MAGASIN 232 S.-LAURENT
Tél. Main 2340.
Manufacture 1125 Boulevard St-Laurent.

NOUVEAUX LECTROLIERS POUR 8 CHAMBRES \$27.25

Cette offre exceptionnelle n'est bonne que pour trois jours — Jeudi, Vendredi et Samedi.



AUTRES INSTALLATIONS POUR 7 CHAMBRES A \$9.50

\$15.50, \$19.50 ET \$25.50

Et toutes sortes d'accessoires électriques à des prix défiant toute concurrence.

PEERLESS LIGHTING CO. Manufacturiers, Importateurs et Entrepreneurs d'installations électriques.
319, BOULEVARD SAINT-LAURENT.

Salons d'Optique Franco-Britanniques

ROD. CARRIERE — HENRI SENECAI
OPTICIENS ET OPTOMETRISTES

207 RUE STE-CATHERINE EST
Entre les rues Ste-Elisabeth et Sanguinet, MONTREAL.

Assortiment complet de lunettes, lunettes pour artifice, lunettes marines et d'opéra. A aussi un grand stock de Thermomètres, Baromètres, de toutes sortes, de chronomètres et Boussoles. Salons privés pour l'ajustement des yeux artificiels.

CONSULTATIONS: A l'Hôtel-Dieu, par Rod. Carrière, de 9 h. 30 à 11 heures, excepté le mercredi et le samedi. Aux Salons d'Optique, de 9 h. à 8 h. par Rod. Carrière de 1 p.m. à 5 p.m. Tél. Bell: Est 2237.

RENDEZ-VOUS PRIS PAR TELEPHONE.

EXPRESS, LORRIES ET VOITURES EN TOUT GENRE, neuves et d'occasion, à des prix réduits au plus bas.

ONTARIO CARRIAGE WORKS

JOS. LEMAY, propriétaire

50 RUE ONTARIO OUEST TEL. EST 5558 MONTREAL

BROCHURES DE M. BOURASSA

BROCHURES FRANÇAISES

La Publicité (prospectus)	1909	...
La Convention douanière	1911	10
La Conférence impériale et le rôle de M. Laurier	1911	25
Pour la Justice	1912	10
Le Canada à Lourdes	1914	10

BROCHURES ANGLAISES

The Reciprocity Agreement	1911	25
The Spectre of Annexation	1912	25
Ireland and Canada	1914	10
The Foreign Policy of Great Britain	1915	25

A toute commande, ajouter les frais de port: 2 sous pour chaque brochure à 10 sous, et 3 sous pour chaque brochure à 25 sous. Les remises par chèques doivent être faites "payables au pair" à Montréal.

Les lettres doivent être adressées directement à l'auteur, au bureau du Devoir. Les remises par chèques doivent être payables "au pair" à Montréal.

Les autres brochures mentionnées dans les listes précédentes sont définitivement épuisées.

EN FAVEUR DU BILINGUISME

SIR CHAS FITZPATRICK, DANS UN VIGOUREUX PLAIDOYER, RECOMMANDE L'ETUDE DES DEUX LANGUES.

Québec, 18. — Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la Cour Suprême, a fait un vigoureux plaidoyer en faveur du bilinguisme dans un discours prononcé, hier soir, devant un auditoire considérable d'Irlandais, prenant part aux 50èmes réjouissances annuelles de l'Institut littéraire S.-Patrice, au théâtre Auditorium.

Sir Charles a insisté pour que tous les jeunes Irlandais-canadiens apprennent la langue française, vu que personne ne peut remplir une position publique en ce pays sans posséder la connaissance de l'anglais et du français. Les deux langues sont officielles en ce pays, a-t-il déclaré, et le jeune homme qui ne pos-

LE TYPHUS VAINCU ?

(Service du "Devoir")

Venise, via Londres, 18. — Grâce à une erreur au cours de laquelle une bouteille fut remplie d'un sirop au lieu d'huile d'olive, le professeur Sigurd Fraenkel, de l'université de Vienne, a découvert un composé qui tue le microbe par lequel se transmet le typhus.

TRIBUNAUX CIVILS

LES DELAIS DE CONTESTATION

ILS DOIVENT ETRE OBSERVES, TEL QUE PRESCRIT PAR LE CODE MUNICIPAL SOUS PEINE DE PEREMPTION.

Du jugement rendu hier par le juge Dorion dans la cause de Viner vs Bisailon, il ressort que les délais prescrits par le code municipal pour la présentation de la requête en contestation d'élection doivent être observés, sous peine de péremption.

Le demandeur, candidat défait à la dernière élection municipale de Saint-Jacques le Mineur, comté de Laprairie, contestait l'élection de son adversaire, M. Julien Bisailon.

La requête, signifiée le 11 février 1915, devait être présentée le 26 février; à cette date, Mes Trudeau et Guérin, procureurs du défendeur, s'appuyant sur l'amendement au code municipal qui déclare que la requête en contestation d'élection doit être présentée dans les dix jours de la signification, s'opposèrent à la présentation de la requête de M. Viner.

Le juge Dorion qui avait pris alors la cause en délibéré, a rendu hier son jugement dans cette cause en donnant raison aux avocats du défendeur.

M. ED. PARADIS DANS LE DEUIL

Nous apprenons avec regret la mort de M. Joseph-Eugène Paradis, frère d'Edouard Paradis, capitaine du Canadien, de la classe "B", de la M.B.A.

A la famille éprouvée, nous offrons nos plus sincères condoléances.

DEMENTI DE PETROGRAD

LES AUTORITES RUSSES NIENT LES ACCUSATIONS DE BRUTALITE ENVERS LA POPULATION JUIVE DE LA GALICIE, DE BUKOVINE ET DE LA POLOGNE.

Petrograd, 18. — Le bureau officiel de renseignements a publié, hier soir, le communiqué officiel suivant: "Les journaux austro-allemands rapportent que Herr Reizess, membre du Reichstadt, a adressé au gouvernement de la Russie une lettre ouverte dans laquelle il accuse les soldats russes d'avoir brutalisé la population juive de la Galicie, de Bukovine et de la Pologne russe. Herr Reizess a été jusqu'à dire que même en Russie, les Juifs étaient victimes de lods d'exception et que les soldats juifs blessés, dans les hôpitaux, n'ont pas le droit de voir leurs parents.

"Le "Vestnik" est autorisé à nier catégoriquement ces calomnies: le peuple et l'armée russe n'ont jamais ouï-dire que pareille loi d'exception fut en usage en Russie ou sur le théâtre des hostilités. Les autorités militaires désireuses de maintenir parmi la population civile le calme qui est plus nécessaire que jamais en temps de guerre ne les auraient pas permises. S'il y a eu quelques cas de brigandage particuliers, les coupables ont été pris et sévèrement punis. Quant à l'histoire que les blessés juifs n'ont pas le droit de voir leurs parents dans les hôpitaux militaires, cela est de la pure invention."

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Beaucoup d'entre nous font de longs et fatigants voyages dans les régions noires. Nous allons curieux, inquiets et bientôt las, questionnant en vain pour comprendre les choses obscures, et dans le mystère qui nous enveloppe et l'inconnu qui nous régit, nous ressemblons à de pauvres êtres égarés et découragés qui renoncent à trouver leur chemin.

Mais comme dans le joli conte de notre enfance, une petite lueur apparaît, bien loin, bien loin, elle nous attire et nous nous relions : nous marchons vers elle, oubliant l'inconnu qui nous tourmentait si fort. A mesure que la lumière grandit, nous marchons avec plus de vaillance, nous abandonnons les sentiers où nous avions voulu éviter la foule que nous dédaignons, et nous voilà sur la grande route, vers la lumière qui nous attire toujours.

Dans l'action, en faisant notre devoir sans chercher à le discuter ou à comprendre pourquoi il nous fut imposé, nous montrons, nous atteignons des hauteurs où l'on respire mieux, où l'on comprend plus facilement ce qu'il est utile de comprendre, où nous renouons humblement à pénétrer les secrets de Dieu.

Je me disais toutes ces choses, hier, devant un coucher de soleil si beau que le vent qui passait s'arrêtait pour contempler la beauté des choses touchées par les rayons de feu. Oui, si nous étions plus humbles, nous serions plus simples, et si nous étions plus simples, nous serions meilleurs. Au lieu de spéculer sur les mystères troublants de la vie, nous aiderions les autres à vivre et nous chercherions à faire de notre vie une chose complète et harmonieuse.

Il est tant d'heures où le surnaturel se dégage de nous, de la réalité autour de nous, de toutes les choses qui nous frôlent, que cette sensation de la présence Divine devrait nous rendre confiants et calmes entre ses mains comme le petit enfant dans les bras de sa mère.

Voilà que bientôt nous jouons du printemps qui se prépare à rayonner, à chanter, à fleurir... tout le mystère qui transforme la terre ne nous inquiète pas cependant, nous l'accepterons ravis, et il nous suffira de nous sentir bien vivants dans la douceur de l'air et la beauté des choses, et c'est bien ainsi.

Ne nous tourmentons pas davantage des autres secrets de Dieu : il ne nous a pas demandé de comprendre mais de l'aimer et de nous omer les uns les autres. Quand nous aurons bien pénétré le sens de ce commandement, nos vies seront transformées. Il n'y a pas de joies vaines, chaque minute de la vie nous est donnée pour en faire quelque chose, et si nous perdons lamentablement notre temps en recherches oiseuses nous ne le retrouverons pas.

On nous a souvent dit cela : nous l'avons lu et entendu mais sans intelligence, jusqu'à un jour, où un point plus élevé où nous sommes parvenus sans nous en douter, nous le sentons.

Après, tout va bien et rien ne se perd plus, car l'âme est éveillée, active et occupée, car il y a en ce monde "beaucoup de choses à faire et peu de choses à savoir".

FADETTE.

LE MUTILÉ

PAR PIERRE L'ERMITE

Quand le lieutenant se réveille, il regarde autour de lui... Il aperçoit vaguement une grande salle aux rideaux clairs, et dans cette clarté, une lumière plus proche, quelque chose comme une apparition... le vêtement blanc d'une infirmière de la Croix-Rouge.

L'apparition souriait maternellement : — Eh bien, lieutenant... ?

— Où est-il... ? Que lui est-il arrivé... ? Il ne se rappelle plus rien... Alors, un par un, péniblement, comme on reprend les mailles d'un tissu déchiré, il reconstitue le passé...

... Sa batterie gravit un talus dans un petit bois... elle se défendait... il fait mettre les avant-trains à l'abri dans une carrière... puis on tire... lentement... vite... très vite... Lui, adossé à un arbre, observe avec ses jumelles... A partir de ce moment, il ne se souvient plus. Il fixe l'infirmière : — J'ai quoi, au juste... ?

— Vous auriez dû être tué dix fois... Allons, ne vous agitez pas... Reposez-vous encore...

— Mais quoi... ? Que se passe-t-il... ? Oh ! l'abominable chose !... On dirait... ? Mais oui !... — On m'a coupé une jambe !... — Mon pauvre petit, il le fallait ! Il est tout entier à l'atroce révélation.

Il s'essaye... Oh ! la première sensation de l'amputé ! Même couché, il constate la rupture d'équilibre... Et quand il se redresse... Lui, le brillant, l'alerte lieutenant d'artillerie... il aura une béquille, deux béquilles... Oh ! maman !

Puis, presque aussitôt il voit plus loin... Là-bas, à une centaine de

lieues d'ici, dans une calme grande maison tout ourlée de glycines et de roses, abritée au fond d'un vallon, une jeune fille rieuse, très blonde, aux yeux très bleus, apporte à son père sur un plateau le courrier et le petit déjeuner du matin. Elle s'écroule :

— Papa... ouvre vite... Il y a une lettre de Henri !

Elle dit déjà "Henri" !

Il entend le cri du père :

— Henri... il est blessé !... — Blessé !... gravement... ?

— Pauvre petite !... Il voit la scène, les yeux anxieux, la mère qui arrive à pas précipités, la vieille bonne... Il assiste à tout... Et c'est la fin, le rêve évanouit, les deux ailes cassées... toutes les raisons de vivre anéanties... Alors pourqu'il n'est-il pas mort ?

Le lendemain matin, l'infirmière termine le pansement.

— Madame, dit le lieutenant, voulez-vous m'écrire une lettre ?

Je vous écrirai tout ce que vous voudrez...

Quelques instants après, la dame revient, avec un buvard, un stylo et du papier à lettres :

— Je vous attends, lieutenant.

Alors, lentement, douloureusement, comme si chaque phrase était un lambeau de son cœur qu'il s'arrachait, il dicta :

Ma pauvre Geva :

J'ai la tristesse de vous annoncer qu'un obus m'a brisé la jambe droite, et on a dû me l'amputer aussitôt. Je suis donc un mutilé... Aussi laissez-moi vous rendre la parole que vous m'aviez donnée avec tant de grâce, le 11 juillet dernier, dans le salon de la Maison Verte devant vos chers parents. C'est affreux, épouvantable, ce que je vous écris là ! Mais j'ai bien réfléchi : C'est mon devoir de vous rendre votre liberté. Je ne puis pas... je ne dois pas vous obliger, vous, Geva... ma petite

re, comme on choisit sa coiffure ou sa toilette, et ce choix-là est autrement important et compliqué. C'est ce qui vous fait ou charmante, ou banale, ou vulgaire, merveille, grotesque ou raté.

Voyons, quel tournant prendre ? Vers quel idéal m'orienter ? L'ancien ? Il me plairait assez. Des bandeaux, une robe de mousseline blanche, un volume de Lamartine à la main, et je serai la copie vivante de la miniature de grand-mère, qui est sur la cheminée du salon.

Mais pourrai-je bien toujours lever ainsi les yeux au ciel avec une entière conviction ? Par moments, je m'y lance, dans le bleu, je m'y perds. Puis j'en redescends. Je me retrouve sur la terre en plein XXe siècle, et, malgré tout, ce sont les choses de mon époque qui m'intéressent, les idées de mon époque que je viennent et si la poésie de Lamartine me berce encore, ce n'est plus que comme un vieux refrain.

Tournerai-je donc à la jeune fille modern style, bien dans le train, qu'on voit pédaler bravement sur le chemin battu de la vie pratique, sans souci de la poussière à sa robe de gros drap, des pelles à ramasser, et de la silhouette disgracieuse laissée dans l'œil du passant ?

Non. D'abord grand-mère en mourrait. Et puis cela ne m'irait pas. Je ne suis pas encore de force à faire abstraction de toutes les fautes de recherches d'autrefois, de tout ce qui est grâce, raffinement, élégance matérielle ou morale, quand bien même je saurais que cette parure n'est qu'un déguisement. Ce sont les goûts de grand-mère, dont j'ai hérité, avec cette différence du demi-siècle de scepticisme qu'il y a d'elle à moi.

Me voici donc à cheval entre l'ancienne école et la nouvelle. Reste à la ressource de verser dans la parfaite simplicité, mais je redoute cette chute. La simplicité... Vraiment les Jupin en ont abusé par trop ! l'oncle de Rouen qui, là-bas, se doit à la fortune de sa femme, mais qui, sitôt à la Jupinière, redonne comme un gros petit garçon en vacances ; et l'abbé Jupin, qu'on ne fera jamais évêque, qu'on n'a jamais pu faire curé d'une grosse paroisse, ni archiprêtre, tant il impose peu à ses ouailles avec sa bonne grosse figure ronde et ses quatre mots de sermon ; et l'oncle Raoul, le portrait de grand-père ; et Léon, le portrait de l'oncle Raoul ; et Valentine, dénommée l'enfant de la nature avant son mariage, et à présent la mère Gigogne, à cause de tous les petits Jupin-Ju-

LES CLOCHES

Lorsque, frappant au cœur la sainte de granit. Tu fis choir sous tes coups l'antique cathédrale. César, on entendit s'élever au zénith Un long cri qui monta dans la nuit comme un râle.

C'étaient les cloches qui, sur le pavé béni. Dont Jeanne avait jadis consacré chaque salle. Tombaient, et ces oiseaux, chassés par toi du nid. Hurlaient le glas de ta splendeur impériale.

César, ce n'était pas assez pour ton orgueil. De l'exécution de nos mères en deuil. Gémissements du sang versé par la rapine.

Il te faut maintenant, pour suprême butin. Tandis que tu l'en vas, hagard, vers ton destin. La malédiction du bronze et de la pierre.

A. VILLEROY.

Géva, d'associer votre jeunesse et votre beauté à l'existence d'un amputé. Je sais tout ce que je perds. Le sacrifice de ma vie n'était rien en comparaison de celui que mon pays m'oblige à faire aujourd'hui.

Vous trouverez ci-joint toutes vos chères lettres, et votre photographie. Laissez-moi seulement garder la médaille que vous m'avez donnée, l'en aurai tant besoin demain, dans la solitude qui m'attend !

Adieu, vous que j'ai vus tant de fois au soir des journées sanglantes... sanglantes... vous qui étiez si douce et bien-aimée "promise". Que Dieu vous rende le bonheur que j'avais tant rêvé de vous donner !

HENRI.

Quand la lettre fut finie, les yeux du lieutenant se levèrent sur ceux de la dame de la Croix-Rouge.

Elle avait 40 ans, et beaucoup souffert.

— Je sais bien, moi, ce que je vous répondrais à sa place !

— Mais non, c'est impossible !... Je me vois demain avec mes béquilles !...

— Ou une jambe articulée... — Cela n'a rien de bien... je suis infirme pour toute ma vie.

— Quand on aime !... Il y eut un silence. Evidemment, le lieutenant lutait contre son cœur.

— Voici sa photographie, dit-il.

Et la pauvre petite, d'un porte-feuille froissé qui sentait la dure bataille, tira une carte-album sur laquelle une jeune fille regardait gravement.

La dame l'examina :

— Je vous répète... quand on aime !... L'amour est plus fort que la mort.

Il y eut un nouveau silence.

— Peut-être pourriez-vous attendre 2 d'ici.

— Non ! Demain, je n'aurai plus le courage !... Déjà, vos paroles me font devenir lâche. Mettez l'adresse : Mademoiselle Geneviève L... Maison Verte, à La Glandée, par V.

Quand l'infirmière partit, le malheureux eut un geste comme pour retenir sa vie qui s'en allait.

— Voulez-vous... ?

— Non... ne me tentez plus !...

Le lendemain.

La dame de la Croix-Rouge est dans son bureau ; le facteur vient de passer... Elle tourne et retourne entre ses doigts une longue enveloppe bleue, timbrée de La Glandée, écriture de jeune fille.

C'est évidemment la réponse.

Que tient-elle en laisse, la longue enveloppe bleue ? du bonheur ou du malheur... ? de la sublimité ou de la prose pratique ?

L'infirmière a devant elle une petite statue de la Vierge ; elle met la lettre à ses pieds : "Vous qui savez la souffrance... avez pitié de lui !"

Elle prend deux roses, une blanche et une rouge, les met dans un vase et, lentement, comme une apparition de bonté, traverse la salle vers la petite chambre vitrée de l'officier.

Il a les yeux baissés d'un homme qui n'a pas dormi.

— Lieutenant, je vous apporte des roses... vous aimez les fleurs, je suppose ?

— Oh oui... j'aime les fleurs !... j'aime la clarté !... j'aime la vie !... j'aime même Dieu, et pourtant consolez comme il me fait atrocement

souffrir !... L'officier se vautre les yeux, mais entre ses doigts brûlés de poudre l'infirmière aperçoit des larmes... de ces larmes d'homme qui disent tant de choses.

Alors, elle n'hésite plus... elle a la foi...

— Vous accusez Dieu... ? Voici sa réponse !

Et elle met la lettre bleue sur le drap tout blanc.

Le lieutenant a vu la lettre... Lui qui ne tremblait pas devant la frêle enveloppe... c'est tellement sa vie qui se joue là !... D'un oeil avide, il parcourt la lettre et la tend à l'infirmière avec un grand cri :

— Ma petite Geva !...

Cette lettre est très courte, la dame la lit tout haut... Et lui, il écoute encore, quand les paroles ne retiennent plus :

"J'étais fiancée au lieutenant Henri..."

Je suis fiancée aujourd'hui à un héros.

Et dans cette lettre, je lui envoie toute ma fierté et tout mon amour !

Geneviève.

Pierre L'ERMITE.

("La Croix" de Paris.)

RECETTES

HUITRES SAUTÉES AU BACON.

Ingrédients :

De grosses huitres.

Bacon coupé en tranches minces.

Citron, beurre fondu, Poivre.

Cure-dents, Cèleri, Toast.

Préparation :

Fraternelle Notre-Dame des Anges, rue Dorchester ouest, No 964. Réunions du Discretariat le vendredi, 19 mars 1915 à 230 heures p. m.

Les membres sont priés de s'y rendre sans autre convocation.

LE SECRÉTAIRE.

Pour la Saison Nouvelle

Madame, vous avez acheté ou vous songez à vous procurer votre costume et votre chapeau pour le printemps. Mais avez-vous pensé que votre costume, quelque coûteux qu'il soit, ne vous ira réellement bien et ne vous habillera selon votre idéal qu'à la condition que vous portiez un

Corset Fait pour Votre Taille

Nous avons ce corset qui donnera du relief à votre costume et à toutes vos toilettes, qui vous fera aimer davantage et en doublera pour ainsi dire l'apparence et la valeur.

Nous avons, sans contredit, le plus beau et le plus vaste choix de corsets de tout Montréal. Vous pouvez être assurée d'avoir un corset idéal qui vous ira à ravir si vous l'achetez chez :

C. J. GRENIER & CIE,

401 et 403 Ste-Catherine Est, coin S.-Hubert.



Nous avons, sans contredit, le plus beau et le plus vaste choix de corsets de tout Montréal. Vous pouvez être assurée d'avoir un corset idéal qui vous ira à ravir si vous l'achetez chez :

C. J. GRENIER & CIE,

401 et 403 Ste-Catherine Est, coin S.-Hubert.

pin dont elle est déjà entourée.

Je l'aime bien tous, j'aime bien la Sapinière et notre Franche-Comté ; mais il me semble que je pourrais aimer beaucoup de gens, beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans notre cercle. Je voudrais au moins les connaître. Un instinct me pousse en avant. Est-ce un effet de cette origine exotique que je dois au hasard ? Cela me semble drôle d'être née là-bas sous les bambous et les palmiers dont je n'ai conservé aucun souvenir, et que je ne reverrai apparemment jamais.

J'y pense de temps en temps, les jours de pluie, et je m'ennuie un peu. M. Marchand me dit : "Étudiez donc l'histoire !" mais l'histoire m'ennuie encore plus, et M. Marchand m'ennuie par-dessus tout. Grand-père est bien heureux, lui. Tout l'hiver à la campagne, ses pieds sales suffiraient à l'occuper. Après les avoir consciencieusement trempés dans l'eau ou dans la neige d'un air intrépide, il revient ensuite au coin du feu d'un air philosophe, et la journée se passe ainsi.

Mais moi, c'est ma tête qui m'occupe. Elle bourdonne parfois comme une ruche d'où les abeilles vont s'échapper. Et ensuite, elle est lourde, lourde !

Pendant les après-midi si longues, dans le salon, la tenture de perse à fond rouge, les fauteuils d'acajou, les tables, le feu qui flambe, tout cela par instants se brouille comme dans les rêves, et je ne vois plus qu'indistinctement grand-père et M. Marchand lisant ou faisant leur partie.

Vite, je me secoue. Au Sacré-Cœur, on m'a bien défendu ces songes creux, et pour m'en remettre, je regarde grand-mère. Mais souvent je la trouve les yeux dans le vide, et ses aiguilles à tricoter restent immobiles.

Grand-mère rêve donc aussi ? Et puisque ça ne peut être à l'avenir, ce doit être au passé. Grand-mère paraît être ailleurs... chercher quelque chose... une ombre fuyante... Serait-ce l'ombre de M. de la Vaurdière ?

Celui que je cherche, moi, n'a pas de nom, n'a pas même de traits, ou du moins il est en change à chaque instant.

Hélas ! voilà bien le néant de la psychologie. A quoi bon ce flair dont je me vante, et ce grand travail d'observation auquel je me livre ?

J'ai avoué déjà que je ne savais pas trop ce que je voulais être... Eh bien ! je ne sais pas davantage ce que je voudrais qu'il fût, lui qui,

Offres du magasin Goodwins pour demain

Blouses de New-York Reçues Mardi à offrir Vendredi à \$1.98

En voiles brodés, en voiles rayés satinés, en shirting de soie rayé, en crêpe rayé fantaisie et en voiles à plus doubles, rose et nouvelle nuance de sable : 420 blouses nouvelles de New-York, étalées pour la première fois jeudi dans nos vitrines et offertes en vente pour la première fois, vendredi à, chacune... 1.98

—Au premier étage—A droite, en avant.

Tissus Lavables

NOUVEAU LOCAL, Premier Etage, vis-à-vis les Etouffes à Robes.

Nouveaux crêpes rayés : fonds blancs, rayures azur, tan, mauve et noir ; 27 pouces de large. La verge... 1.15

Piqué rayé, fonds blancs ; rayures noires ou mauves ; un tissu fort et durable, 27 pouces de large. La verge... 1.19

Bedford Charmeuse, un tissu fini souple pour robes d'été, blouses, pyjamas, etc. ; jolies rayures roses, bleues et noires ; 27 pouces de large. La verge... 1.23

Cordé russe à costumes, un tissu durable pour robes lavables, combinaisons d'enfants ; azur, cadet, Copenhague, rose et mauve, 27 pouces de large. La verge... 1.23

Bas pour Dames

Bas en Lille de soie noir ne changeant pas de teinte, doubles, talons et bouts renforcés de... encore vendredi et samedi à la paire... 1.23

Gants de Cheveau

Pointures pour dames et fillettes. Nous n'avons pas un choix complet de ces gants, ce sont plutôt des gants ordinaires de .69 à 1.25 de quelques couleurs au choix. Grandes et petites pointures. La paire... 1.39

Sous-Vêtements

Faites-vous montrer nos belles camisoles en coton égyptien à .25, ainsi que nos combinaisons à côtes fines de... 1.65

—Au rez-de-chaussée—A droite, au centre.

Serviettes, Toiles à Serviettes et Encore

des Serviettes

Des échantillons de voyageurs, de 15 à .69. Des serviettes pour inviter, serviettes à points ajourés, serviettes avec bord damassé. Une pleine table de serviettes, chaque paire différente. Toutes offertes au prix spécial de... 1.15 à .69

LINGES POUR LA FIGURE. — 40 la douzaine. Réduits de 50 à 1.00 la douzaine. Lingés épais spongieux pour la figure ; de bonnes dimensions ordinaires.

Serviettes à verrerie, 12½, chacune, 50 douzaines, ne laissant pas de filaments sur les plats. Offre très spéciale à 1.39 la douzaine, ou, chacune... 1.25

Serviettes de bain, 25 — 1.00 de ces serviettes rayées grises, blanches avec centre crème, blanches avec de la frange, serviettes ourlées et serviettes à points ajourés. Quelques-unes offertes à 20 p.c. de réduction sur le prix actuel du marché, à, chacune... 1.25

Serviettes par paquets : serviettes à verrerie, serviettes en toile ourlée, serviettes de bain, etc. Une douzaine... 1.15

—Au rez-de-chaussée, Au centre à gauche



EAU PURGATIVE RIGA

Guérit la Constipation Habituelle

Ne cause ni coliques, ni irritation. Purgé sans vous déranger de vos occupations. Peut être donnée aux enfants sans aucun danger.

EN VENTE PARTOUT.

FEUILLETON DU DEVOIR

La lune rousse

par CHAMPOL

2 (Suite).

Ainsi j'ai eu les fameuses joues des Jupin qui ont fait l'orgueil de ma bonne, puis qui se sont dégonflées subitement pour me laisser une petite figure toute mince et busquée, comme celle de grand-mère. C'est à cette époque que je passais des après-midi dans son salon, bien frisée, bien droite sur mon tabouret à dévider des écheveaux et à apprendre des tirades de tragédies que grand-mère sait toutes par cœur : le *Songe d'Althalie*, les *Imprecations de Camille*, etc.

— Est-ce toi, chère Elise ? O jour trois fois heureux !

Mais, aux environs de ma première communion, les joues sont re-

venues, et une humeur de cheval échappé me faisant courir les champs avec grand-père, tirer des lapins, faner, moissonner, vendanger... pour m'effiler et m'assagir de nouveau vers ma seizième année.

Et maintenant ?...

Oh ! maintenant, il n'y a pas à hésiter, je suis à l'extérieur tout le portrait de grand-mère.

Mais au moral ?...

Hé bien ! je l'avouerai, au moral, je ne sais pas encore trop ce que je suis et encore moins ce que je veux être.

Car, il n'y a pas à dire, il faut vouloir être quelque chose, choisir son genre, la coupe à donner à son esprit, le pli à imprimer à sa nature.

re, comme on choisit sa coiffure ou sa toilette, et ce choix-là est autrement important et compliqué. C'est ce qui vous fait ou charmante, ou banale, ou vulgaire, merveille, grotesque ou raté.

Voyons, quel tournant prendre ? Vers quel idéal m'orienter ? L'ancien ? Il me plairait assez. Des bandeaux, une robe de mousseline blanche, un volume de Lamartine à la main, et je serai la copie vivante de la miniature de grand-mère, qui est sur la cheminée du salon.

Mais pourrai-je bien toujours lever ainsi les yeux au ciel avec une entière conviction ? Par moments, je m'y lance, dans le bleu, je m'y perds. Puis j'en redescends. Je me retrouve sur la terre en plein XXe siècle, et, malgré tout, ce sont les choses de mon époque qui m'intéressent, les idées de mon époque que je viennent et si la poésie de Lamartine me berce encore, ce n'est plus que comme un vieux refrain.

Tournerai-je donc à la jeune fille modern style, bien dans le train, qu'on voit pédaler bravement sur le chemin battu de la vie pratique, sans souci de la poussière à sa robe de gros drap, des pelles à ramasser, et de la silhouette disgracieuse laissée dans l'œil du passant ?

Non. D'abord grand-mère en mourrait. Et puis cela ne m'irait pas. Je ne suis pas encore de force à faire abstraction de toutes les fautes de recherches d'autrefois, de tout ce qui est grâce, raffinement, élégance matérielle ou morale, quand bien même je saurais que cette parure n'est qu'un déguisement. Ce sont les goûts de grand-mère, dont j'ai hérité, avec cette différence du demi-siècle de scepticisme qu'il y a d'elle à moi.

Me voici donc à cheval entre l'ancienne école et la nouvelle. Reste à la ressource de verser dans la parfaite simplicité, mais je redoute cette chute. La simplicité... Vraiment les Jupin en ont abusé par trop ! l'oncle de Rouen qui, là-bas, se doit à la fortune de sa

deux heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 3356 Ave. Hôtel de Ville en la cite de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions : argent comptant. M. J. A. DE-
l'avant-midi, à la place traitaires
défendeur, au No 214 rue Lasalle, en
de Maisonneuve, seront vendus par
de justice les biens et effets du dit
defendeur saisis en cette cause, consistant
bac, etc. Conditions : argent comptant.
D. Groches, H. C. S.

Le temps qu'il fera

Vents du nord, beau et froid, aujourd'hui et demain.

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35, rue Notre-Dame Est, R. de Meis, géant.

Aujourd'hui maximum . . . 34
Même date l'an dernier . . . 42
Aujourd'hui minimum . . . 22
Même date l'an dernier . . . 39

BAROMETRE : 8 h. matin, 29.87; 11 h. matin, 29.91; midi, 29.85.

VENDEDI, 19 MARS
S. Joseph, époux de la B. V. Marie.
Lever du soleil, 6 heures 47.
Coucher du soleil, 6 heures 11.
Lever de la lune, 7 heures 16.
Coucher de la lune, 10 heures 45.
Premier quartier, le 21, à 5 h.
54 m. du soir.

UNE SIGNATURE ?

Nous avons reçu de Village Richelieu le prix d'un abonnement à l'édition quotidienne de "Le Devoir", mais la signature manque. L'intéressé est prié de nous la donner.

LES AUTOS SUR LE MONT-ROYAL

Me LAMARCHE DIT QUE LA VILLE N'A PAS LE DROIT DE FAIRE DES REGLEMENTS AU SUJET DES PARCS.

La cause du maire Martin et de M. Emile Bernadet, surintendant des parcs, accusés de s'être promènes en automobile dans le parc Mont-Royal, s'est continuée ce matin devant le recorder Weir.

Plusieurs témoins ont été entendus : M. Barlow, surintendant du département de la voirie, M. O. Lacroix, dessinateur, et M. Jules Crépeau.

M. Crankshaw, l'avocat de la poursuite, demande à M. Lacroix de produire tous les plans du parc Mont-Royal qu'il a en sa possession. M. Lacroix, qui est dessinateur de la ville, répond qu'il en a près de deux cents.

Me Lamarche déclare alors que l'article 330 des règlements municipaux sur lequel est basée la plainte de la poursuite, est détruit par le statut provincial 677, chapitre 13, section 31 : ce statut adopté en 1906 déclare que la ville n'a pas le droit de faire de règlement au sujet des parcs.

La cour s'est ajournée à mercredi prochain, le 24.

Le maire Martin n'assistait pas à l'audience de ce matin.

LES TAUX DE TRANSPORT

Une centaine de délégués prennent part à l'assemblée de la Commission des Chemins de fer qui s'est ouverte ce matin à 10 heures, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Cette assemblée est sous la présidence de M. H. L. Drayton, commissaire en chef, assisté de MM. Darcy Scott, W. B. Nantel et S. James McLean, commissaires adjoints.

Siège avec eux, M. W. Hardwell, expert en matière de trafic.

La question de l'augmentation des taux de transport, sur les voies ferrées à l'est de Fort William a fait cet avant-midi, le sujet de la discussion.

La Commission des Chemins de fer a commencé une série d'assemblées qu'elle tiendra incessamment dans les principales villes du Canada afin de discuter plus à fond cette question importante du transport.

COUPABLES DE MEURTRE

(De notre correspondant)
Valleyfield, 18. — Après quinze minutes de délibération, le petit jury de la cour d'Assises a rendu ce matin un verdict de culpabilité contre les deux Bulgares, Naiden Vassoff et Cloin Dichofo, pour le meurtre de Marcho Ichoff, leur compatriote, à Kensington, comté de Huntingdon, au mois de décembre dernier.

Aussitôt après que le jury eut rendu son verdict le juge Mercer qui préside aux Assises, a prononcé la sentence de mort contre les deux coupables. Vassoff et Dichofo seront pendus le 28 mai à Valleyfield.

L'ASSAILLANT EST ARRETE

L'individu qui assaillit hier soir à 7 heures 30, M. Albion Brossard, commis à la pharmacie Nadeau rue Rachel, près Saint-Denis, et vola dans le tiroir-caisse, la somme de \$28 en billets et en argent, a été arrêté ce matin par les agents Thibault et Walsh, dans une maison de la rue Cadieux. C'est un tout jeune homme, nommé Jack Brown, et âgé seulement de 20 ans. Il a comparu ce matin et s'est dit innocent des deux accusations de vol et de tentative de meurtre portées contre lui.

L'AGENT DESROCHES DEVANT LES ASSISES

L'agent de police Desroches a comparu de nouveau devant la cour d'Assises, ce matin, pour y répondre à une troisième accusation de recel portée contre lui, alors que de connivence avec un nommé Jos. Blais, condamné déjà, il aurait participé au vol opéré chez le Syrien Barrabas, 271 Mont-Royal, en gardant les objets fraudés. L'avocat de la défense allégué que le policier a pris une part active au larcin pour ne pas révéler les soupçons de son complice. Le tribunal a été ajourné à cet après-midi.

Sept jeunes garçons âgés de moins de seize ans ont été arrêtés, ce matin, et conduits à la cour des jeunes délinquants.

Ils sont accusés d'avoir causé pour plus de \$200 de dommages dans des maisons vacantes du nord et de l'ouest de la ville. Ils enlevaient de ces maisons les appliques et les suspensions électriques de même que le tuyaage.

LA BIBLIOTHEQUE

SERA

FAITE A LA JOURNEE

TELLE EST LA RUMEUR QUI CIRCULE CE MATIN A L'HOTEL DE VILLE. — UN NOUVEAU BOULEVARD SAINT-JOSEPH. — UN MARCHÉ DANS LE NORD. — DELEGATION A L'HOTEL DE VILLE.

Une nouvelle met en émoi, ce matin, les habitués de l'hôtel de ville. Inutile de dire qu'elle concerne la construction de la bibliothèque qui, depuis un mois, joue le rôle de vedette sur le théâtre municipal. On a longuement discuté la valeur des divers contrats. Le conseil, lundi dernier, a remis à huitaine le rapport des commissaires demandant des fonds.

Il n'y a par conséquent rien de fait jusqu'ici, mais il paraît que commissaires et échevins vont tomber d'accord sur un point : toutes les soumissions seront ignorées et la ville fera faire les travaux à la journée sous la surveillance d'un entrepreneur. C'est, en somme, le projet Grotché modifié qui serait accepté. On en fait ressortir les avantages dont le principal est que la ville pourra contrôler l'emploi des ouvriers; veiller au changement des équipes pour permettre au plus grand nombre de gens d'avoir du travail, et avoir la garantie certaine que l'on paiera les salaires de l'échelle raisonnable.

EST-CE POSSIBLE ?

On assure que nous allons assister bientôt, sur rapport qui sera fait au bureau des commissaires, à une résurrection de l'affaire du boulevard Saint-Joseph. Il ne s'agit pas de rien moins que de prolonger cette coûteuse rue jusqu'aux extrémités de la ville sur une largeur de 100 pieds. Cette bombe a été lancée, ce matin, à l'hôtel de ville, et elle a explosé avec fracas. Quelle valeur faut-il y prêter ? On assure qu'il n'y a jamais de fumée sans poudre.

ON DEMANDE UN MARCHÉ

Une délégation des citoyens du quartier Laurier s'est présentée, ce matin, devant le bureau des commissaires. M. Hébert présidait. On a demandé aux commissaires un certain nombre de réformes que le directeur des finances a estimé à \$500,000, en chiffres ronds. La première, est l'élargissement des trottoirs, à partir de la rue Laurier jusqu'à la voie du C. P. R.

On a fait remarquer que la ville a élargi la chaussée au détriment des trottoirs. Que ceux-ci sont maintenant tellement étroits qu'il est presque impossible d'y circuler. Les propriétaires s'offrent à vendre la lisière de leur terrain nécessaire à l'élargissement pour trois dollars le pied. M. Turcot, échevin du quartier a prétendu que ce prix était très raisonnable.

La délégation demandait aussi un marché dans le nord. M. Ainey a exposé qu'il favoriserait ce projet. M. Turcot a de nouveau demandé avec instance aux commissaires de l'accorder. Il se gardera bien, dit-il, de recommander un terrain plutôt qu'un autre. Il n'y a pas encore eu de scandale dans son quartier et il ne veut pas voir associer son nom à une vente de terrain à la Cité.

M. Pêcherin Ménard a de même préconisé l'établissement d'un marché dans le nord. Il a suggéré aux commissaires, qui disaient n'avoir n'avoir pas d'argent, de prendre à cette fin celui mis de côté pour l'expropriation de la rue Notre-Dame ouest. La construction d'un marché dans le nord est plus nécessaire que l'élargissement d'une rue dans l'ouest.

M. Turcot expose ensuite sa troisième demande, celle de la construction d'une caserne de pompiers à l'angle des rues Baubien et boulevard Saint-Laurent.

Les commissaires ont promis de prendre ces demandes en considération. Pour l'élargissement des trottoirs il a été résolu, séance tenante, sur proposition de M. le commissaire, de demander un rapport des ingénieurs.

Ont parlé aussi : MM. Aubuchon, le docteur Poulin, le notaire Proulx et autres.

LE FLEUVE LIBRE AUX TROIS-RIVIERES

Québec, 18. — La navigation s'est ouverte, ce matin, à Trois-Rivières. Le traversier "Progress" a fait son premier voyage à Nicolet, au sud du fleuve et a mouillé au quai Datoet. Les brise-glaces "Montcalm", "Lady Grey" et "Beauharnois" continuent à travailler dans la direction de Montréal.

DEMAIN SOIR, AU MILE END

Conférence de M. Henri Bourassa sur la Langue française au Canada, sa nécessité, ses avantages.

Cette conférence sera donnée au profit des Franco-Ontariens, dans la grande salle du Cercle paroissial, 62 Boulevard Saint-Joseph-Est. Elle commencera à 8 heures 15 et il y aura musique par l'orchestre du Cercle. La conférence est organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste, section La Haye.

Billets en vente au Presbytère du Saint-Enfant Jésus du Mile End (Tél. Saint-Louis 943) et au Cercle paroissial, 62 Boulevard Saint-Joseph-Est (Tél. Saint-Louis 7424).

Prix : 50 sous (sièges réservés); 25 sous (entrée).

LES BOTTES DE NOS SOLDATS

UN MAJOR SE DECHAUSSE POUR DEMONSTRER LA BONNE QUALITE DE SES CHAUSSURES. — DEUX TMOIGNAGES FAVORABLES; PLUSIEURS AUTRES DEFAVORABLES.

(De notre correspondant)

Ottawa, Ont., 18. — Le major W. A. Mitchell, de Kingston, a donné ce matin devant le comité d'enquête sur les bottes, un témoignage favorable à la qualité des chaussures de la milice canadienne. Le témoin portait encore des bottes qu'on lui a remises à Val-Cartier, le 15 septembre, il y a six mois. Elles portaient la marque Gauthier. Il les enleva, et attesta qu'elles étaient encore bonnes bien qu'il les eût constamment portées à Val-Cartier. On a reculé les semelles, mais c'est tout. Les bottes fournies à ses hommes ont généralement donné satisfaction. Ceux-ci n'ont pas fait servir dans les marches ni dans les travaux de tranchées cependant. Quatorze bottes ont été brûlées, mais les autres servent encore.

La production par le colonel Seely, de Fredericton, de deux paires de bottes "Larigan", a produit une bonne impression sur le comité. Il a déclaré qu'il les avait portées pendant un an et demi.

Le lieutenant Whitby, quartier-maître du 20ème régiment, de Toronto, dépose qu'un comité a rejeté le 14 décembre, 235 paires de bottes, sur une commande de 2,200. La plupart, dit le témoin, avaient des semelles usées, et les hausses étaient molles. Ces chaussures venaient de chez Tétrault Ames-Holden, E. T. Wright, Valentine et Martin. Le témoin prit une paire de bottes parmi les chaussures produites, déclara qu'elles n'étaient pas de première qualité, parce qu'elles avaient été tannées au chène canadien au lieu de chène anglais.

Le sous-quartier-maître du quatrième régiment à Val-Cartier produisit une nouvelle paire de chaussures Gauthier, fabriquées en janvier dernier, et déclara que c'était là un type de chaussures qu'on aurait dû refuser. Le cuir est de mauvaise qualité. Il produisit une paire livrée en novembre, et portant la date de 1907. Il considère que cette chaussure est meilleure que celles qui ont été livrées plus tard.

Il ne croit pas que le fait de livrer en hâte des bottes sans les sécher sur le cheval ne les détériore. Il considère que les chévières sont bonnes.

Le quartier-maître Wainwright, de Calgary, déclare avoir fait une enquête dans sa division, en décembre dernier. D'après lui, c'est la chaussure Gauthier qui était la plus mauvaise, venait ensuite la chaussure Ames. La chaussure Amherst était la meilleure de trois qualités fournies.

Sur un millier de chaussures examinées, pas plus d'un douzaine de paires en tout étaient telles qu'exigées par les échantillons du gouvernement.

Le témoin déclare que plus de deux cents soldats appartenant à son régiment, ont mis de côté les chaussures qu'on leur avait fournies et ont préféré s'en acheter d'autres dans les magasins de Calgary. Ils se servaient des chaussures du département en guise de pastouffes.

Dans son opinion la chaussure militaire anglaise est la seule qui puisse convenir à la milice canadienne en service actif. Dans son régiment les plaintes commencèrent au premier jour de la distribution et trois jours après il y avait des chaussures qui n'étaient plus de service. Seule la chaussure Murray était imperméable; la chose est essentielle pour une chaussure militaire, dit le témoin.

Le capitaine Taunton, quartier-maître de Winnipeg, déclare que la première consignment de chaussures ne valait presque rien. Un bon nombre de chaussures furent remplacées quelques jours après leur distribution. Le défaut principal résidait dans la semelle, et en plus elles n'étaient pas imperméables.

Le major Anderson et le quartier-maître Underwood, de Winnipeg, sont aussi de la même opinion. Ce dernier surtout, qui a vingt-deux ans d'expérience dans l'armée anglaise, dit que les chaussures distribuées à Winnipeg ne valaient rien non seulement pour un soldat, mais aussi pour un simple agent de police.

QUI PAYE SES DETTES... S'APPAUVRI

Bruxelles, via Londres, 18. — La firme de Henri Leten a été frappée d'une amende de 20,000 marks (\$5,000) pour avoir violé l'ordre du gouverneur général défendant de payer des créanciers habitant l'Angleterre.

CALME A SMYRNE

Paris, 18. — Le correspondant de l'agence Havas à Athènes écrivait hier que les Alliés à Smyrne, ont momentanément interrompu les opérations sur mer, et que les Turcs profitent de ce répit pour réparer les dommages subis par leurs batteries et leurs forts. Même tactique dans les Dardanelles et aussi sur l'autre littoral de la mer de Marmara.

Il y a environ 180,000 soldats ottomans à l'ouest de Constantinople, suivant les derniers renseignements. Quarante mille se tiennent dans la Péninsule de Gallipoli, 30,000 dans la Turquie d'Europe, et les autres du côté asiatique des Dardanelles.

On rapporte que les Turcs établissent des canons sur les principales hauteurs entourant Constantinople, le long du Bosphore, en territoire asiatique et européen.

BOMBES SUR UN CONVOI FUNEBRE

Paris, 18. — Un Taube a lancé des bombes sur un convoi funéraire, dans le village de Dampierre-les-Bains, suivant des dépêches officielles d'aujourd'hui, mais sans causer aucun dégât. L'avion a regagné les lignes ennemies.

LA GUERRE

ATTAQUE BRUSQUEE DES RUSSES EN PRUSSE

Les Cosaques pénètrent de nouveau sur le territoire allemand dans le voisinage de Tilsit après des marches forcées à travers la neige. — Les Russes se frayent aussi un passage en Bukovine et s'avancent contre Czernowitz. — Des forts extérieurs de Przemyśl auraient été pris.

Les Dardanelles sont déblayées sur une étendue de 12 milles; le vaisseau amiral français tient la tête; le mauvais temps retarde les opérations.

(Spécial au "Devoir")

Petrograd, 18. — Grâce à des marches forcées à travers la neige, les Russes ont surgi et ont livré une attaque à l'improviste, à l'extrémité du front de bataille.

Le ministère de la guerre corrobore aujourd'hui la nouvelle de source allemande disant que les Moscovites ont opéré un raid soudain contre les Teutons, dans le voisinage de Tilsit, dans le nord de la Prusse orientale. En même temps, on annonce officiellement que les Russes ont forcé le passage du Pruth et s'avancent contre Czernowitz, la capitale de la Bukovine.

On ignore l'étendue des troupes qui ont fait irruption à la frontière de la Prusse orientale. Les autorités ont gardé le secret là-dessus jusqu'à la réception du communiqué officiel publié à Berlin, qui a été transmis par Londres aujourd'hui.

Elles ont alors publié le rapport officiel suivant: "Nos troupes ont marché contre les forces teutoniques, dans la région de Kovno, au nord de Tilsit. Elles ont franchi le Jura et ont dirigé une attaque contre les positions ennemies, au-delà de la frontière."

On mande de Lemberg que l'infanterie russe a franchi le Pruth. Elles ont refoulé les troupes allemandes se repliant lentement sur Czernowitz. Une partie des troupes du général Ivanoff est maintenant retranchée à un mille et demi de la capitale de la Bukovine.

La crue des eaux continue à entraver les opérations dans le voisinage de Przmysl.

SUCCES A PRZEMYSL

Londres, 18. — Les forts extérieurs de Przemyśl, qu'une partie de l'armée autrichienne a tenté d'atteindre pour secourir la garnison, sont enfin tombés aux mains des Russes.

VIENNE DIT QUE TOUT VA BIEN A PRZEMYSL

Vienne, via Londres, 18. — Une dépêche reçue hier de Vienne dit que la vie dans la forteresse de Przemyśl, Galicie, continue de suivre son cours monotone. Les attaques russes sont très peu fréquentes. Les officiers passent leur temps à jouer aux cartes et au billard. Le commandant militaire distribue toutes les provisions, l'argent a perdu toute sa valeur.

DANS LES DARDANELLES

Londres, 18. — Une dépêche de Tenedos, au "Daily Telegraph" dit: "Le mauvais temps a retardé les opérations des flottes alliées dans les Dardanelles. Jusqu'ici on a réussi à vaincre toute résistance depuis l'entrée des détroits jusqu'à Kephez Burnu, et cette étendue d'eau d'une douzaine de milles est maintenant à l'abri de tout danger."

Le vaisseau amiral français qui est le plus avancé dans les détroits est barbouillé de taches noires et blanches qui le rendent moins visible.

Les opérations des Dardanelles sont maintenant dans leur quatrième phase. La première a été la destruction des batteries à l'entrée des détroits, la seconde a été le nettoyage des mines jusqu'au Cap Kephez, la troisième a été le bombardement de Chanak Kalissi par le cuirassé "Queen Elizabeth", au-dessus de la péninsule de Gallipoli, tandis qu'un autre navire anglais a l'intérieur des détroits observait les effets du tir et en prévenait le "Queen Elizabeth" par T.S.F. sous la protection d'un navire français qui tirait sur les batteries turques.

CALME A SMYRNE

Paris, 18. — Le correspondant de l'agence Havas à Athènes écrivait hier que les Alliés à Smyrne, ont momentanément interrompu les opérations sur mer, et que les Turcs profitent de ce répit pour réparer les dommages subis par leurs batteries et leurs forts. Même tactique dans les Dardanelles et aussi sur l'autre littoral de la mer de Marmara.

Il y a environ 180,000 soldats ottomans à l'ouest de Constantinople, suivant les derniers renseignements. Quarante mille se tiennent dans la Péninsule de Gallipoli, 30,000 dans la Turquie d'Europe, et les autres du côté asiatique des Dardanelles.

On rapporte que les Turcs établissent des canons sur les principales hauteurs entourant Constantinople, le long du Bosphore, en territoire asiatique et européen.

BOMBES SUR UN CONVOI FUNEBRE

Paris, 18. — Un Taube a lancé des bombes sur un convoi funéraire, dans le village de Dampierre-les-Bains, suivant des dépêches officielles d'aujourd'hui, mais sans causer aucun dégât. L'avion a regagné les lignes ennemies.

ECHANGE DE PRISONNIERS

Nishe, Serbie, 18, via Londres. — A la suite de négociations prolongées engagées par l'intermédiaire de la légation espagnole à Bucarest, les gouvernements de la Serbie et de l'Autriche se sont entendus sur la question de faire l'échange des détenus de tout âge et de tous degrés de moins de 18 ans et de plus de 50,

INTERVIEW DE M. A. BRIAND

LA FRANCE NE TIEN PAS A FAIRE DE LA PROPAGANDE : C'EST LE CANON QUI PLAIDE POUR ELLE.

Paris, 18. — M. Aristide Briand, ministre de la justice, a expliqué aujourd'hui à un correspondant de la Presse Associée, pourquoi lui et ses collègues ont refusé d'accorder des interviews, touchant la situation en France, durant la présente guerre.

"Nous avons foi en la justice de notre cause, a confié le ministre, que des faits non susceptibles d'être dénaturés, établissent, croyons-nous. La France par conséquent ne tient pas à s'abaisser à faire de la propagande d'aucune sorte. Le temps des discours est révolu; c'est le canon qui plaide pour nous la cause du droit, de la fidélité aux engagements et de la résistance à l'agression. Pour ce qui est de nos amis à l'étranger, ils sont en état de comprendre les faits. S'ils ne peuvent faire la part des événements, tant pis pour eux."

C'est un fait d'abord, que la France n'a épargné aucun effort pour maintenir la paix; les pièces diplomatiques déjà rendues publiques en font foi. En deuxième lieu, la France n'a pas été la première à mobiliser, elle opéra même le retrait de ses troupes de couverture sur une distance de dix kilomètres le long de sa frontière. A cet égard elle courut le risque de verser dans l'imprudance. En même temps, elle affirma son attachement à la paix et son désir de la préserver. En troisième lieu, ce sont des Allemands, non des Français, qui ont envahi la Belgique. Voilà un nouveau fait suffisamment éloquent. Il offre une base solide sur laquelle les neutres pourront s'appuyer pour former leur jugement.

BULLETIN DE PARIS

LES BELGES CONTINUENT A PROGRESSER SUR L'YSER.

Paris, 18. — Voici le communiqué français d'aujourd'hui: "L'armée belge continue ses progrès sur l'Yser. Son artillerie a bombardé un convoi ennemi sur le chemin entre Dixmude et Lessen. De la Lys à l'Oise, il y eut des duels d'artillerie. L'ennemi a surtout bombardé le mamelon de la colline de Notre-Dame de Lorette et les villages de Carnoy et de Maricourt."

Il n'y a rien de neuf dans les opérations en Champagne.

En Lorraine il y eut un duel d'artillerie. L'un de nos aviateurs a bombardé la gare de Conflans."

BULLETIN DE BERLIN

LES FRANÇAIS REPOUSSES? — DES VILLAGES SERONT BRULÉS VOLONTAIREMENT SUR LE TERRITOIRE RUSSE.

Berlin, 18. — Voici le bulletin allemand d'aujourd'hui: "Sur le front occidental: Une avance française contre notre position sur la pente méridionale des collines de Lorette a été repoussée. Des attaques partielles françaises en Champagne, au nord de Le Mesnil, ont été arrêtées par une contre-attaque. Une nouvelle attaque française tentée à cet endroit hier soir a aussi été repoussée avec de lourdes pertes pour les assaillants."

Dans l'Argonne l'ardeur du combat a diminué hier. Des aviateurs français ont lancé des bombes sur le village sans défense de Schlettstadt, en Alsace. Une bombe seulement entraîna des effets désastreux en tombant sur un séminaire de femmes, tuant deux enfants et en blessant grièvement dix autres. Comme représailles des aviateurs allemands ont lancé hier soir de grosses bombes sur la forteresse de Calais."

Sur le front oriental: Les attaques russes contre les positions allemandes entre les rivières Pizsa et Orzyc en Pologne nouvelle, comme au nord-est de Przmysl, se sont continuées hier sans succès. A l'ouest de la Skwa, nous avons fait 900 prisonniers et à l'est de cette rivière 1,000 autres et quatre mitrailleurs. Des hordes de la milice impériale russe ont gagné une victoire facile en envahissant le coin à l'extrême-nord de la Prusse Orientale, dans la direction de Melesmet. Ils ont pillé et brûlé des villages et des propriétés et comme mesures de représailles nous prélevèrent de fortes sommes dans le territoire russe que nous occupons. Pour chaque village brûlé par les Russes en territoire allemand trois villages seront livrés aux flammes par nous en territoire russe. Tous les dommages causés par le feu dans Melesmet seront suivis par l'incendie des édifices du gouvernement russe à Suwalki et dans les autres capitales provinciales en nos mains."

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture)

Bureau en "Merisier Ondulé", \$21.75

Ce bureau est un échantillon en parfait ordre, mais il nous est impossible d'avoir le chiffonnier et la toilette. C'est pourquoi nous l'offrons à un prix aussi réduit. Ce meuble serait très désirable pour une petite chambre de jeune homme ou jeune fille. Il est de grandeur moyenne et garni d'un miroir ovale.

Lecours, Dagnault & Brault
L'imité

Tél. Est 7350-7351-637-39 SAINTE-CATHERINE-EST, angle Beaudry, MONTREAL

TEL. EST 4510

Dupuis Frères

Le Magasin du Peuple

447 SAINTE-CATHERINE EST.

Notre vente anniversaire

Pendant notre vente anniversaire nous vendrons l'Almanach du Peuple 1915 à 9c

Nouveaux tissus à robes

Angle Ste-Catherine et Montcalm
Nouveau voile organdi avec rayure fine de couleur et noir. 18c
Nouveau voile blanc avec rayure de satin, blanc et couleur. 30c
Nouvelle marquise à fond blanc avec rayure de fantaisie, de soie et à brin tiré, belle valeur à 40c
Visitez la maison Vallières durant l'Exposition de Modes.

RASOIRS DE SURETE

Essayer UNE FOIS un bon RASOIR DE SURETE, c'est l'adopter pour toujours, il devient INDISPENSABLE.

Le rasoir dit "SAFETY" est au rasoir ordinaire ce que la plume-réservoir est à la plume d'acier.

Avec un rasoir automatique, les lames durent toujours. Nous recommandons le rasoir GILLETTE, Prix \$5.50 et plus. Nous avons aussi des rasoirs de sûreté à \$1.00 et à \$2.50. Nous garantissons ces rasoirs, l'argent sera remis s'ils ne donnent pas satisfaction.

Notre stock de Rasoirs, Bâilreux, Cuirs et autres articles pour la barbe est le plus considérable du pays.

Les commandes par la poste reçoivent une attention particulière.

PHARMACIE LECOURS & LANCOT

310, RUE SAINTE-CATHERINE EST, MONTREAL

ECHANTILLONS

Quelques modèles de BUREAUX de CHAMERES à COUCHER, en quart de chêne, avec miroir biseauté, carré, ovale ou de fantaisie, à sacrifier AU PRIX DE LA MANUFACTURE. Ces modèles sont exposés dans notre vitrine.

E. GERMAIN, 963 rue Sainte-Catherine Est

Entre les rues Papineau et Cartier.

TELEPHONE : EST 2244.